

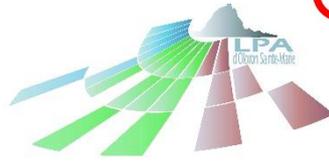
VALIDÉ



Centre Départemental
de l'Elevage Ovin



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



Lycée des Métiers de la Montagne



Institut Patrimonial du Haut-Béarn
Syndicat Mixte du Haut-Béarn

Projet de désenclavement par mini-piste de l'estive d'Anouilhas

-

Diagnostic agro-pastoral



Cellule Pastorale 64
Avril 2022



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural:
l'Europe investit dans les zones rurales



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA PÊCHE
ET DE LA RURALITÉ



Opération soutenue par l'État
FONDS NATIONAL
D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE

cget

Commissariat
général
à l'égalité
des territoires



VoTRE
PARTENAIRE

SOMMAIRE

Introduction générale : une approche globale des enjeux agro-pastoraux	4
I. L'origine des données	5
II. Un projet d'intérêt public majeur	6
2.1. <i>Rappel du contexte et des objectifs</i>	6
2.2. <i>Les spécificités et les fragilités du pastoralisme laitier</i>	8
2.3. <i>Le pastoralisme laitier : une caractéristique forte des vallées béarnaises</i>	10
2.4. <i>L'analyse détaillée des pratiques spécifiquement liées au pastoralisme laitiers et de leur impact</i>	14
2.5. <i>En conclusion</i>	17
III. Les montagnes du Bas-Ossau : une gestion en biens communs indivis	18
IV. La montagne d'Anouilhas : caractéristiques générales	20
V. La montagne d'Anouilhas : la végétation et le potentiel fourrager	21
VI. La montagne d'Anouilhas : une Unité Pastorale (UP) dans un massif à haute valeur environnementale	23
VII. La montagne d'Anouilhas : une montagne à « 3 dents » et à vocation laitière	24
7.1. <i>L'occupation pastorale et son évolution depuis 1989</i>	24
7.2. <i>L'occupation pastorale en 2020</i>	25
7.3. <i>Une montagne qui a bénéficié de la dynamique laitière des estives béarnaises</i>	25
7.4. <i>Une bonne répartition de la pression de pâturage</i>	27
7.5. <i>Un taux optimal de consommation de la ressource fourragère sur Anouilhas</i>	28
7.6. <i>Conclusion : une exploitation pastorale équilibrée et définie comme extensive par le réseau Natura 2000</i>	28
VIII. La montagne d'Anouilhas : un effort réalisé en matière d'équipements pastoraux	29
8.1. <i>Equipements pastoraux réalisés à partir de 2003</i>	29
8.2. <i>Equipements pastoraux programmés pour 2022</i>	30
8.3. <i>Equipements en projet</i>	30

IX. Place de la transhumance dans le fonctionnement des systèmes agro-pastoraux	31
9.1. <i>Les caractéristiques des élevages transhumant sur la montagne d'Anouilhas.....</i>	31
9.2. <i>L'importance de la transhumance dans le fonctionnement des systèmes d'élevage</i>	33
9.3. <i>Les mouvements des troupeaux.....</i>	34
9.4. <i>Des systèmes d'élevage durables.....</i>	35
X. Un système pastoral à l'origine de la haute valeur environnementale des habitats et des espèces	36
10.1. <i>Des enjeux de protection liés aux milieux calcaires et à majorité pastoraux.....</i>	36
10.2. <i>Des enjeux de protection des espèces végétales.....</i>	37
10.3. <i>Conclusion</i>	38
XI. La desserte : un équipement moderne attendu et qui garantit la durabilité du système agro-pastoral	39
11.1. <i>La desserte un équipement moderne attendu</i>	39
11.2. <i>L'absence ou la mauvaise qualité des équipements sont à l'origine de l'abandon de l'estive et inversement.....</i>	39
En conclusion : un projet de desserte qui s'inscrit dans un projet de territoire	43
ANNEXES	45
• <i>Les différents volets de la politique d'amélioration pastorale des vallées béarnaises</i>	46
• <i>Règlement pastoral de la Commission Syndicale du Bas-Ossau</i>	47

INTRODUCTION GENERALE

Une approche globale des enjeux agro-pastoraux

Les enjeux agro pastoraux du projet de desserte ont été abordés en resituant l'estive d'Anouilhas :

- comme un élément d'un système de gestion en biens communs de territoires pastoraux collectifs reposant sur des règlements et usages pastoraux et s'inscrivant dans un objectif de gestion durable des différents étages de ressources pastorales de la vallée,
- comme un des éléments de fonctionnement d'exploitations agricoles et de systèmes d'élevage agropastoraux basés sur une volonté d'autonomie fourragère, de développement de circuits courts et de produits de qualité,
- comme bénéficiant des services écosystémiques issus des interactions existantes entre les pratiques de gestion et d'utilisation pastorale et les éléments de biodiversité caractérisant la Haute Valeur Nature de cette estive.

A ce titre, l'estive d'Anouilhas a été abordée comme un élément d'un socio-écosystème tel que défini dans le rapport Ecobiose * (*Rapport d'évaluation sur le rôle de la biodiversité dans les socio écosystèmes de Nouvelle Aquitaine – Ouvrage scientifique collectif coordonné par Vincent Bretagnolle CNRS Chizé-Mai 2020*).

L'objectif du rapport est d'apporter des éléments d'analyse permettant d'évaluer :

- en quoi le projet de mini piste participe à la pérennité de ce socio écosystème,
- en quoi la pérennité de ce socio écosystème interfère avec le maintien de la biodiversité du milieu

** En 2027, la Région Nouvelle-Aquitaine a initié la mise en place d'un comité scientifique régional de la biodiversité, [Ecobiose](#). Avec plus de 100 scientifiques de Nouvelle-Aquitaine, spécialistes en sciences de l'écologie et en sciences humaines et sociales, Ecobiose a pour objectif de dresser un état des lieux des connaissances scientifiques sur les rôles de la Biodiversité à la fois dans le fonctionnement des écosystèmes, mais aussi dans celui des sociétés humaines qui habitent et exploitent les ressources naturelles de ces écosystèmes.*

I. L'origine des données

Pour l'élaboration de ce diagnostic pastoral, ont été mobilisées :

- des données historiques à partir des archives de la Commission Syndicale du Bas-Ossau (CSBO) et des ouvrages suivants :
 - * Commissions Syndicales de la vallée d'Ossau : étude historique et économique. Henri Sarrailh réédition par le syndicat du Haut-Ossau en 1986,
 - * Ossau Pastoral. Jean-Pierre Dugène. Editions Cairn 2002.

- des données issues des diagnostics pastoraux réalisés en 1989, 2005 et 2015 à savoir :
 - * l'évolution de l'utilisation de l'estive,
 - * les cartes de végétation,
 - * les attentes en matière d'équipement.

- les données issues des dossiers d'aides au gardiennage,

- des données issues du Réseau Natura 2000 : Formulaire Standard de Données FR7200743-Massif du Ger et du Lurien. Réseau Natura 2000. Diagnostic écologique Massif du Ger et du Lurien, document de synthèse Avril 2013,

- des enquêtes réalisées auprès des éleveurs et des bergers transhumant sur la montagne d'Anouilhas.

II. Un projet d'intérêt public majeur :

2.1. Rappel du contexte et des objectifs

a) L'exigence d'une demande de dérogation au régime de protection des espèces

Ce complément au diagnostic agropastoral réalisé dans le cadre du projet de désenclavement de l'estive d'Anouilhas, s'inscrit dans la démarche de demande de dérogation au régime de protection des espèces protégées exigée a du fait de la présence de 3 espèces floristiques protégées sur le tracé de la mini-piste devant desservir l'estive.

Conformément à l'article 16 de la directive « Habitats », transposé à l'article L.411-2 du code de l'environnement, dans le cas où un projet implique une atteinte notable aux espèces protégées et à leurs habitats, à titre dérogatoire, il ne peut être autorisé que sous trois conditions cumulatives.

Celles-ci sont :

- la démonstration de l'absence de solution alternative satisfaisante à l'atteinte de la biodiversité protégée,
- l'adoption de mesures d'atténuation et de compensation permettant d'assurer le maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle,
- l'existence de « raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique » (hormis pour certaines autres catégories de projets ...).

C'est ce 3^{ème} point qui fait l'objet du complément au diagnostic agro-pastoral déjà réalisé sur l'estive d'Anouilhas, les autres points étant traités par ailleurs.

b) Le cadre général de définition d'une Raison d'Intérêt Public Majeur (RIPM)

La notion de RIPM ne fait pas l'objet d'une définition stricte, mais s'applique plutôt :

- dans le cadre général d'une doctrine nationale,
- et à partir de la jurisprudence existant dans le domaine.

La doctrine nationale est ainsi définie par le Commissariat général au développement durable (Direction de l'eau et de la biodiversité) :

« La notion d'intérêt public majeur renvoie à un intérêt à long terme du projet, qui apporte un gain significatif pour la collectivité, du point de vue socio-économique ou environnemental. Pour que la raison impérative d'intérêt public majeur du projet puisse être retenue, l'intensité du gain collectif doit être d'autant plus importante que l'atteinte aux enjeux environnementaux est forte. »

Plus concrètement, le Commissariat général au développement durable (Direction de l'eau et de la biodiversité), dans son document « Lignes directrices nationales sur la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur les milieux naturels », apporte les précisions suivantes :

« Les raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, visent des situations ou les activités envisagées se révèlent indispensables :

- dans le cadre d'initiatives ou de politiques visant à protéger des valeurs fondamentales pour la population (santé, sécurité, environnement) ;*
- dans le cadre de politiques fondamentales pour l'Etat et pour la société (éducation, justice, culture, emploi, sécurité du territoire) ;*
- dans le cadre de la réalisation d'activités de nature économique ou sociale visant à accomplir des obligations spécifiques de service public » (source : document d'orientation concernant l'article 6, paragraphe 4, de la directive « Habitats, faune, flore » repris en annexe V de la circulaire du 15 avril 2010). »*

c) Au travers du projet d'Anouilhas, l'enjeu du maintien du pastoralisme laitier en Béarn

Le projet de désenclavement de l'estive d'Anouilhas ne se situe clairement pas dans le cadre de politiques fondamentales de l'Etat ni dans le cadre d'activités visant à accomplir des obligations spécifiques de services publics.

Cependant, le diagnostic agro pastoral montre qu'il constitue une condition essentielle au maintien de l'activité laitière et fromagère sur l'estive.

Au-delà du projet d'Anouilhas, le maintien de l'activité fromagère sur les estives béarnaises et des pratiques pastorales spécifique qui y sont liées constitue en soi un enjeu collectif pour les vallées béarnaises et plus globalement pour le socio- écosystème auquel ces pratiques contribuent.

Au travers du maintien de cette activité, il s'agit d'un projet global de territoire :

- dont l'enjeu a été reconnu au niveau européen, la décision de la DG Agri à Bruxelles maintenant des taux de financements publics bonifiés pour les équipements laitiers et fromagers en estive ayant validé le lien entre cette activité et la Haute valeur Nature des espaces concernés (Juin 2017),
- qui s'inscrit en plein dans la démarche de classement de la transhumance au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO,
- qui fait écho à la volonté de l'ONU de renforcer la reconnaissance du Pastoralisme (2026 année internationale du pastoralisme et des pâturages).

« L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé l'année 2026 Année internationale du pastoralisme et des pâturages, faisant écho au rôle essentiel que joue la bonne santé des terrains de parcours dans la création d'un environnement durable, d'une croissance économique et de moyens de subsistance résilients pour les communautés, sur toute la planète. »

L'objectif du document est d'apporter des arguments démontrant qu'en contribuant à maintenir le pastoralisme laitier, le projet de desserte par mini piste va permettre de conforter :

- *les interactions positives entre les pratiques pastorales particulières au pastoralisme laitier et la biodiversité du territoire mise en évidence dans le Formulaire Standard de Données Natura 2000 Massif du Ger et du Lurien,*
- *un gain significatif à long terme tant du point de vue socioéconomique que du point de vue environnemental au projet de territoire des vallées béarnaises au travers du maintien d'un socio écosystème très spécifique et particulièrement vertueux.*

2.2. Les spécificités et les fragilités du pastoralisme laitier

a) Une forme de pastoralisme de moins en moins représenté à l'échelle mondiale

Le colloque international organisé dans le cadre de la démarche de classement des paysages agropastoraux de Causse Cévennes au patrimoine mondial de l'UNESCO (Les paysages culturels de l'agro pastoralisme méditerranée - Septembre 2007) a permis une description synthétique des différentes formes de pastoralisme à travers le monde, illustré par la carte ci-dessous.



Lors de ce colloque, il avait été fait le constat que, alors qu'il était présent dans quasiment toutes les formes de pastoralisme hors les formes récentes de ranching, le pastoralisme laitier régresse fortement dans la majorité des territoires à travers le monde depuis le siècle dernier.

Parmi les difficultés rencontrées par le pastoralisme laitier dans le monde, un rapport de l’UICN (Revue mondiale de l’économie pastorale UICN 2006), souligne la difficulté des systèmes laitiers à résister dans le cadre des politiques nationales vis-à-vis :

- de la concurrence de systèmes allaitants extensifs de type « ranching » concernant des troupeaux de grande taille et plus simple à soutenir (abandon de la traite des rennes dans les pays nordiques, abandon de la traite des races locales bovines Aubrac et Salers dans les burons du Massif Central...),
- de la tendance d’évolution à la sédentarisation de systèmes laitiers de plus en plus productifs (cas des ovins laitiers en Grèce, en Sardaigne ou en Corse...).

b) Les facteurs de fragilité du pastoralisme laitier dans le contexte global d’évolution de l’élevage

Parmi les facteurs de fragilité recensés dans la bibliographie, il est souvent souligné que les systèmes pastoraux laitiers sont globalement plus exigeants sur les moyens à mettre en œuvre dans les systèmes laitiers en rapport avec les systèmes allaitants de type ranching.

Le tableau ci-dessous synthétise les différents types de moyens souvent cités dans la bibliographie

	Les différences majeures entre les systèmes pastoraux Lait / Allaitant		Les exigences spécifiques d’accompagnement des systèmes pastoraux laitiers
	<i>Systeme pastoral laitier</i>	<i>Systeme pastoral allaitant</i>	
Sur le plan social	<ul style="list-style-type: none"> •Système exigeant en main d’œuvre • Présence en estive d’une communauté de travail, voire de plus en plus d’une cellule familiale enfants compris 	<ul style="list-style-type: none"> •Main d’œuvre limitée •Evolution vers des systèmes de type « ranching » à grande taille avec surveillance périodique 	Besoins en équipements et en moyens de dessertes pour : <ul style="list-style-type: none"> *améliorer les conditions de travail *accéder aux normes sociales minimum d’une vie en communauté ou de famille
Sur le plan réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> •Elaboration du fromage = produit fini en estive •Exigence de respect des normes sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> •Production de viande « sur pied » sans exigence particulière sur le plan sanitaire et réglementaire / transformation des produits 	Nécessité : <ul style="list-style-type: none"> * d’équipements liés aux réglementations sanitaires * de moyens de dessertes pour transporter la production finie
Sur le plan économique	Faible productivité des systèmes pastoraux laitiers transhumants races locales / systèmes sédentarisés avec utilisation de races exogènes productives	L’utilisation des ressources fourragères pastorales est incluse dans des logiques de systèmes d’exploitation herbagers extensifs	Politique de développement basée sur: <ul style="list-style-type: none"> * des races locales adaptées et des signes Officiels de Qualité et d’Origine * l’autonomie fourragère et la résilience des systèmes pastoraux

L’ensemble de ces éléments soulignent en conséquence la nécessité d’une politique publique d’accompagnement adaptée nécessitant à la fois une volonté politique et des moyens techniques et financiers adaptés.

2.3. Le pastoralisme laitier : une caractéristique forte des vallées béarnaises

a) Le maintien d'un pastoralisme laitier et fromager : une spécificité très marquée du pastoralisme des Pyrénées-Atlantiques en général et du Béarn en particulier

Le maintien du pastoralisme laitier est une des caractéristiques des Massifs Montagneux humides (Alpes du Nord, Pyrénées notamment).

A l'échelle des Pyrénées, les 3 cartes ci-dessous illustrent la spécificité des Pyrénées Atlantiques et notamment du Béarn en la matière.

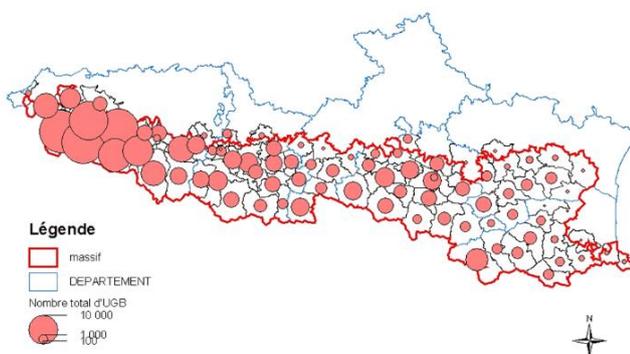
La part des Pyrénées Atlantiques sur l'activité pastorale du Massif des Pyrénées

- 1/4 des surfaces d'estives pyrénéennes dans les P.A

- 45 % des animaux transhumants du massif en P.A

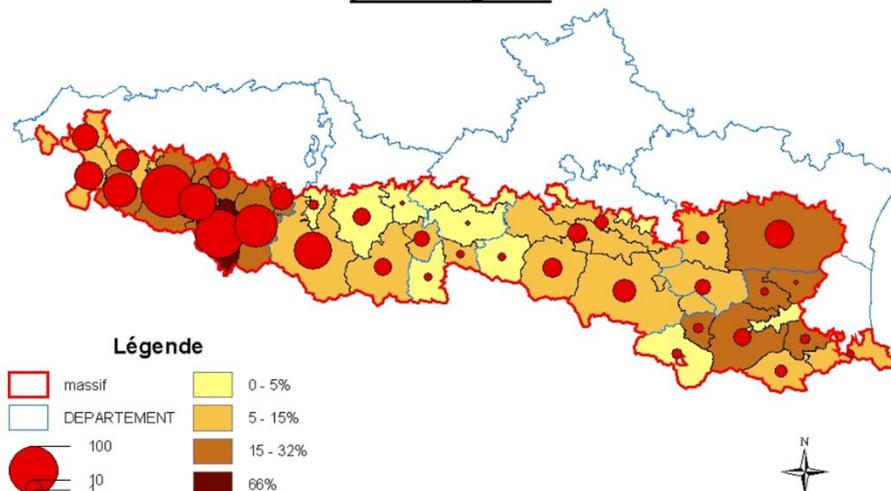
	Pyrénées-Atlantiques	% Massif
Ovins	302 890	59%
Bovins	30 170	28%
Équins	5179	50%
Caprins	2 373	29%
UGB	87 300	41%

Nombre total d'UGB possédés par des exploitations pastorales par canton



La part des Pyrénées Atlantiques sur l'activité fromagère du Massif des Pyrénées

Proportion et nombre d'exploitations pastorales transformant à la ferme, par zone agricole



Les unités pastorales laitières ou fromagères dans les Pyrénées Atlantiques



LA PRODUCTION FROMAGERE ET LAITIERE D'ESTIVE DANS LES PYRENEES-ATLANTIQUES



Cette prédominance de l'activité laitière et fromagère des Pyrénées Atlantiques sur le Massif des Pyrénées s'explique évidemment par les conditions pédoclimatiques propices à la pousse de l'herbe et à la production laitière.

Mais elle repose également sur une adaptation des systèmes d'élevages et sur une organisation pastorale qui a rendu possible ce développement :

- prédominance des races locales de brebis adaptées à la transhumance et mise en place d'un schéma de sélection collective de ces races locales,
- développement de la production fermière sur les exploitations notamment en Béarn où, contrairement au Pays Basque, elle est majoritaire par rapport aux exploitations livrant le lait à des laiteries coopératives ou industrielles, ce qui permet le prolongement de l'activité fromagère en estive et explique le grand nombre d'unités pastorales fromagères en Béarn malgré,
- développement des productions sous signes Officiels de qualité et d'origine et notamment de l'AOP Ossau Iraty qui a, de plus, reconnu la spécificité du fromage d'estive dans son cahier des charges,
- organisation des unités pastorales et maillage étroit des parcours ovins en cohérence avec l'utilisation des estives par des troupeaux laitiers de faible taille en cohabitation avec des troupeaux bovins en libre parcours.

b) Le résultat d'une mobilisation collective à l'échelle du territoire

L'activité pastorale laitière est historiquement ancrée dans l'organisation pastorale des vallées béarnaises, et elle a été confortée depuis 30 ans par une politique d'aménagement pastoral qui a permis d'améliorer les conditions de production y compris sur les estives non desservies à ce jour par une piste ou une mini piste pastorale.

En particulier, dans les années 90, l'échéance réglementaire de la mise aux normes européenne des locaux de fabrication qui venaient s'ajouter à une baisse de main d'œuvre sur les exploitations, aurait pu constituer un obstacle insurmontable au maintien de l'activité fromagère en estive.

Une enquête réalisée en 1992 auprès des éleveurs dans le cadre du diagnostic pastoral des vallées béarnaises mené par l'IPHB, exprimait d'ailleurs une réelle inquiétude sur l'évolution des systèmes pastoraux, à savoir :

- baisse de main d'œuvre dans les fermes liées au départ des « cadets » qui assuraient généralement la garde et la traite des troupeaux à l'estive dans des conditions matérielles souvent très rudes,
- tendance à l'agrandissement des exploitations et des troupeaux et des exploitations par récupération des terres des exploitations sans succession,
- raccourcissement de la durée d'estive en attendant que les brebis soient tarées pour transhumier,
- regroupement de troupeaux montant à l'estive les brebis tarées avec organisation d'un simple gardiennage à l'estive.

Cette tendance est exprimée par les flèches rouges pointillées sur le graphique ci-dessous.

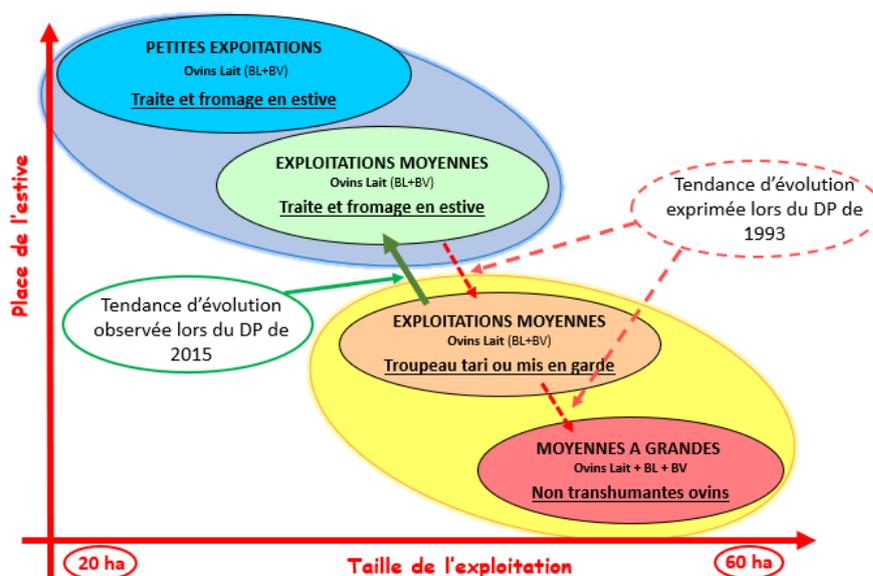
Cette perspective a suscité une forte mobilisation à la fois des éleveurs, des collectivités gestionnaires, des partenaires financiers (Union européenne, Etat, Région et département) et de l'administration pour faire du maintien de l'activité fromagère une priorité de la politique d'amélioration pastorale sur le département depuis les années 90 jusqu'aux années 2020.

Cela a permis de réaliser un ambitieux programme de plus de 140 mises aux normes d'ateliers de fabrication de fromages s'accompagnant d'une modernisation nécessaire des conditions de vie dans les cabanes (électricité solaire, renforcement des captages d'eau potable, accès à l'eau chaude et aux sanitaires, ...)

Le résultat de cette mobilisation a pu être constaté lors du diagnostic pastoral reconduit en 2015 par l'IPHB et est figuré sur le schéma par la flèche verte qui indique :

- un maintien et même un développement de l'activité fromagère en estive,
- une réorientation des systèmes d'élevage privilégiant l'option pastorale et la production du fromage d'estive bien valorisé à celle d'une augmentation de la taille des exploitations et des troupeaux et un abandon de l'estive,
- une évolution sociale profonde puisque cela a permis d'envisager de transhumier en famille, les cadets laissant la place à une communauté de travail dans laquelle les femmes ont pris une place importante la place aux familles qui montent.

Une inversion de la tendance d'évolution des systèmes d'élevage du fait de la politique d'amélioration pastorale de 1990 à nos jours



Les différents volets de la politique d'amélioration pastorale qui a permis de maintenir voire de développer l'activité fromagère en estive sont détaillés en annexe.

La dynamique créée est réelle et se traduit concrètement sur le terrain, mais elle reste fragile et mérite d'être poursuivie et confortée dans le contexte actuel :

- forte pression des contraintes climatiques sur les ressources fourragères et forte pression économique liée à l'augmentation des coûts des intrants qui met encore plus en avant l'intérêt de l'utilisation des ressources pastorales pour préserver l'autonomie fourragère des exploitations,
- interrogation sur l'attractivité du métier et sur le renouvellement des générations d'éleveurs face à la crise actuelle avec à l'inverse l'existence d'un public de hors cadre familiaux intéressé par les systèmes pastoraux du fait de leur durabilité.

Pour l'ensemble de ces éléments, l'utilisation des estives et la production de fromage d'estive constitue des éléments renforçant l'efficacité et la résilience des systèmes d'élevage et donc un enjeu vital pour l'évolution du tissu socio-économique des vallées.

Le maintien voire le développement de l'activité fromagère en estive constitue un des éléments structurant du pastoralisme béarnais et au-delà du projet de territoire des vallées béarnaises
Dans le chapitre suivant, nous proposons d'analyser les impacts positifs des pratiques qui y sont liées :

- au niveau environnemental : impact des pratiques sur la biodiversité et les paysages,
- au niveau social : politique d'installation agricole en lien avec limitation de la taille des exploitations et installation de hors cadres familiaux nécessaires pour renouveler les générations,
- au niveau économique : filières de produits de qualité, impact sur le tourisme.

2.4. L'analyse détaillée des pratiques spécifiquement liées au pastoralisme laitier et de leur impact

Parmi les différentes pratiques spécifiquement liées au pastoralisme laitier, nous avons identifié celles qui ont le plus d'impact par différence avec une évolution vers des :

- la montée précoce des troupeaux et l'allongement de la durée d'utilisation de l'estive,
- la limitation de la taille des troupeaux, l'organisation des unités pastorales et l'incidence sur la répartition et le niveau de chargement,
- la valorisation des races locales et de leur aptitude à produire en estive,
- l'importance de la main d'œuvre et des pratiques de gardiennage,
- le maintien des savoir-faire en matière de fabrication de fromages et la spécificité des fromages d'estives.

Pour chacune de ces pratiques nous proposons le plan suivant :

- la description de la pratique,
- ses effets directs attendus du point de vue pastorale,
- la nature des impacts induits.

a) La montée précoce des troupeaux et l'allongement de la durée d'utilisation de l'estive

La description de la pratique	S'il y a impossibilité de traite en estive, les éleveurs font le choix de continuer à traire sur l'exploitation et de ne monter les animaux qu'une fois taris soit parfois plus d'un mois après. A l'inverse, la possibilité de traire sur l'estive permet de monter précocement en prolongement de l'activité de traite sur l'exploitation et dès que la ressource fourragère en estive le permet.
Les effets directs attendus	* Maîtrise de certaines espèces végétales précoces (brachypode, nard,...) consommables uniquement en début d'estive, * Optimisation de la ressource pastorale et limitation des refus voire de l'embroussaillage, * Libération précoce des prairies de l'exploitation pour la constitution de stocks fourragers et augmentation de l'autonomie fourragère des exploitations.
La nature des impacts induits	* Impact sur la biodiversité floristique et la conservation des habitats végétaux (cf. document Natura 2000), * Impact paysager et touristique, * Impact sur l'autonomie fourragère et la durabilité des systèmes d'élevage.

b) La limitation de la taille des troupeaux, l'organisation des unités pastorales et l'incidence sur la répartition et le niveau de chargement

<p>La description de la pratique</p>	<p>Le volume de travail induit par l'activité de traite et de fabrication de fromage constitue le facteur limitant de la taille des troupeaux. Ceci a pour conséquence le maintien d'un tissu de nombreuses petites unités pastorales et d'une organisation des parcours reposant sur le maintien des usages et des règlements coutumiers structurant fortement l'espace pastoral.</p>
<p>Les effets directs attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Meilleure répartition de la charge animale, * Optimisation de la ressource pastorale, * Limitation des effets de piétinement liées aux grands troupeaux, * Maintien d'un tissu humain et d'un habitat spécifique (cabanes) en zone pastorale.
<p>La nature des impacts induits</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Impact sur la biodiversité floristique et la conservation des habitats végétaux, * Impact social, patrimonial et culturel sur l'organisation coutumière et l'habitat pastoral.

c) La valorisation des races locales et de leur aptitude à produire en estive

<p>La description de la pratique</p>	<p>La possibilité de traite en montagne favorise le maintien des races locales plus adaptées aux conditions pastorales. En sens inverse l'abandon de la traite en montagne constitue souvent une étape vers le passage à des races exogènes plus productives et à terme vers l'abandon de la transhumance</p>
<p>Les effets directs attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Avantage concurrentiel des races locales dans les systèmes pastoraux (aptitude à la marche, rusticité...), * Cohérence avec les orientations des signes officiels de qualité (AOC fromagère Ossau Iraty).
<p>La nature des impacts induits</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Impact sur la biodiversité domestique et intégration des objectifs rusticité et d'adaptation au milieu dans les objectifs de sélection des races locales, * Impact social / orientation vers une agriculture durable sous SIQO.

d) L'importance de la main d'œuvre et des pratiques de gardiennage

La description de la pratique	<p>La pratique de la traite matin et soir impose un rassemblement quotidien du troupeau.</p> <p>Le maintien des productions laitières des animaux passe par une gestion fine des circuits de pâturage en fonction des conditions météo et des ressources fourragères.</p> <p>La cohabitation de nombreux petits troupeaux organisés en parcours bien délimités impose une surveillance soutenue.</p>
Les effets directs attendus	<ul style="list-style-type: none"> * Meilleure répartition de la charge animale, * Meilleure valorisation des ressources fourragères, * Meilleure prévention des attaques en cas de présence de prédateurs, * Création d'emplois / gardiennage et fabrication fromagère et préparation à l'installation des hors cadres familiaux.
La nature des impacts induits	<ul style="list-style-type: none"> * Impact sur la biodiversité floristique et faunistique, * Impact social sur l'attractivité du métier et le renouvellement des générations, * Impact touristique (montagne vivante).

e) Le maintien des savoir-faire en matière de fabrication de fromages et la spécificité des fromages d'estives

La description de la pratique	<p>Du fait de la spécificité de la flore pâturée en estive, la qualité gustative des fromages d'estive est reconnue comme très typée (arômes de réglisse) et très originale.</p> <p>Le développement de la fabrication de fromage d'estive peut représenter jusqu'à 20% de la production de l'élevage</p>
Les effets directs attendus	<ul style="list-style-type: none"> * Fromage d'estive = produit "sentinelle" SLOW FOOD et reconnaissance dans le cahier des charges de l'AOP Ossau Iraty. Meilleure valorisation du fromage d'estive qui constitue également un produit d'appel pour l'ensemble de la production, * Transmission d'un savoir-faire à forte valeur ajoutée, * Possibilité d'installation de jeunes hors cadres familiaux sur la base de l'apprentissage du savoir-faire de berger fromager, * Contribution importante au renouvellement des générations d'éleveurs et à la vie sociale dans les vallées.
La nature des impacts induits	<ul style="list-style-type: none"> * Impact économique et social très fort du fait de l'exemplarité, la durabilité et l'attractivité des systèmes fromagers pastoraux, * Impact touristique et culturel (foires au fromage de Laruns et de la vallée d'Aspe).

f) En synthèse :

Les impacts et les interactions positives liées aux pratiques spécifiques du pastoralisme laitier sont multiples et peuvent être regroupés de façon synthétique par nature d'impact :

- **impacts très directs et très positifs en matière de biodiversité floristique liés au mode d'exploitation**
 - * périodes et durée d'utilisation des pâturages (montée précoce, ...),
 - * niveau et répartition du chargement animal en petits troupeaux,
 - * pratiques de gardiennage.

- **impacts directs en matière de biodiversité domestique et d'agriculture durable**
 - * maintien et développement des races locales, fromage d'estive reconnu produit sentinelle SLOW FOOD, lien avec l'AOP...,
 - * autonomie fourragère des systèmes d'élevage et limitation de la tendance à l'agrandissement des exploitations dans les vallées,
 - * renforcement de la résilience et de l'efficacité des systèmes pastoraux,
 - * perspectives d'installations de jeunes.

- **impacts à moyen et long terme en matière patrimoniale et culturelle**
 - * mode de gouvernance et d'organisation coutumiers,
 - * culture de tradition orale liée au pastoralisme,
 - * maintien du bâti pastoral et esthétique paysager.

2.5. EN CONCLUSION

Le diagnostic agropastoral accompagnant le projet de desserte par mini-piste de l'estive d'Anouilhas insiste sur l'importance de cette desserte pour le maintien de l'activité de traite et de fabrication fromagère sur l'estive.

Il précise par ailleurs l'importance de cette activité de traite et de fabrication de fromages en estive sur la durabilité des exploitations utilisant l'estive aujourd'hui.

Ce volet complémentaire à ce diagnostic agro-pastoral met l'accent sur l'importance globale du maintien de la traite et de la fabrication fromagère dans les estives béarnaises sur le projet de territoire porté par les vallées du point de vue économique, environnemental, sociale et culturel.

La globalité et la multiplicité de ces interactions positives décrit un socio écosystème très particulier dans le paysage pastoral national et même au-delà, dont la richesse est aujourd'hui bien décrite au travers des nombreux diagnostics sectoriels qui ont pu être réalisés sur la zone.

Pour conclure, nous souhaitons souligner l'importance de ces interactions au travers de 2 citations.

Selon l'UICN (Des politiques qui fonctionnent pour es environnements pastoraux -2008)

« Dans la majeure partie de l'Europe, le pastoralisme se déroule dans des zones à Haute Valeur Nature (HVN) et dans beaucoup de lieux, c'est le pastoralisme qui est à l'origine de cette Haute Valeur Nature après des centaines ou des milliers d'année d'existence »

Selon l'ICOMOS (Susan Denyer – Paysages culturels agropastoraux – Septembre 2007):

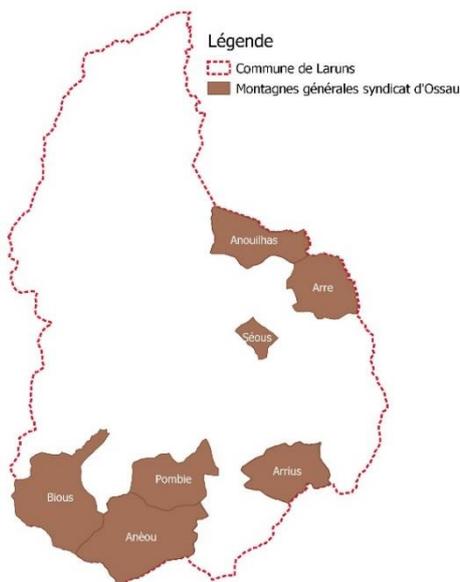
Les paysages agropastoraux sont des paysages pour lesquels l'interaction entre l'homme et son environnement « est bien plus significative que les autres ».

« Les paysages culturels agro pastoraux doivent être considérés comme « des unités patrimoniales et non comme une addition de valeurs, en mettant l'accent sur les relations indissociables entre activités, ressources et biodiversité »

III. Les montagnes du Bas-Ossau : une gestion en biens communs indivis

A partir de 1837, la Jurade de la vallée d'Ossau est remplacée par la Commission Syndicale d'Ossau qui gère 7 montagnes générales :

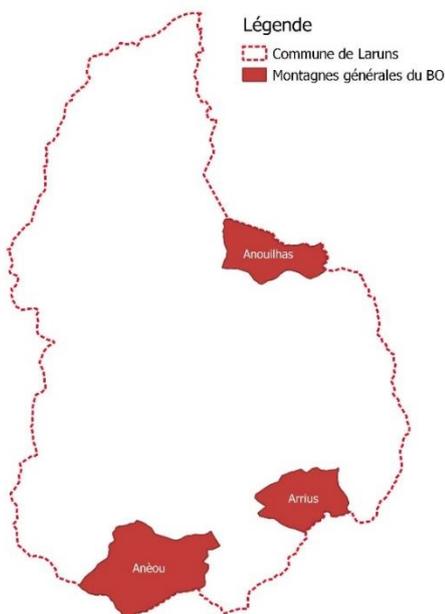
- Anéou, Anouilhas, Arre, Arrius, Bious, Pombie, Séous + les terres du Pont Long



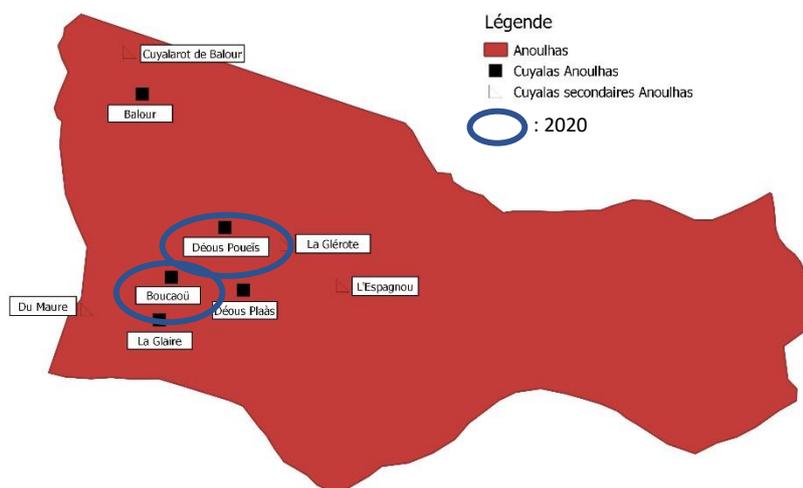
Le 20 avril 1853 a lieu le partage des montagnes générales et des terres du Pont Long entre les deux cantons de la vallée :

- Canton d'Arudy : Commission Syndicale du Bas-Ossau
- Canton de Laruns : Commission Syndicale du Haut Ossau

Les montagnes générales du Bas-Ossau selon le partage sont : Anéou, Arrius et Anouilhas. Ces trois montagnes générales représentent 21 cuyalas. A cette époque la CSBO vend sa part des terres du Pont Long.



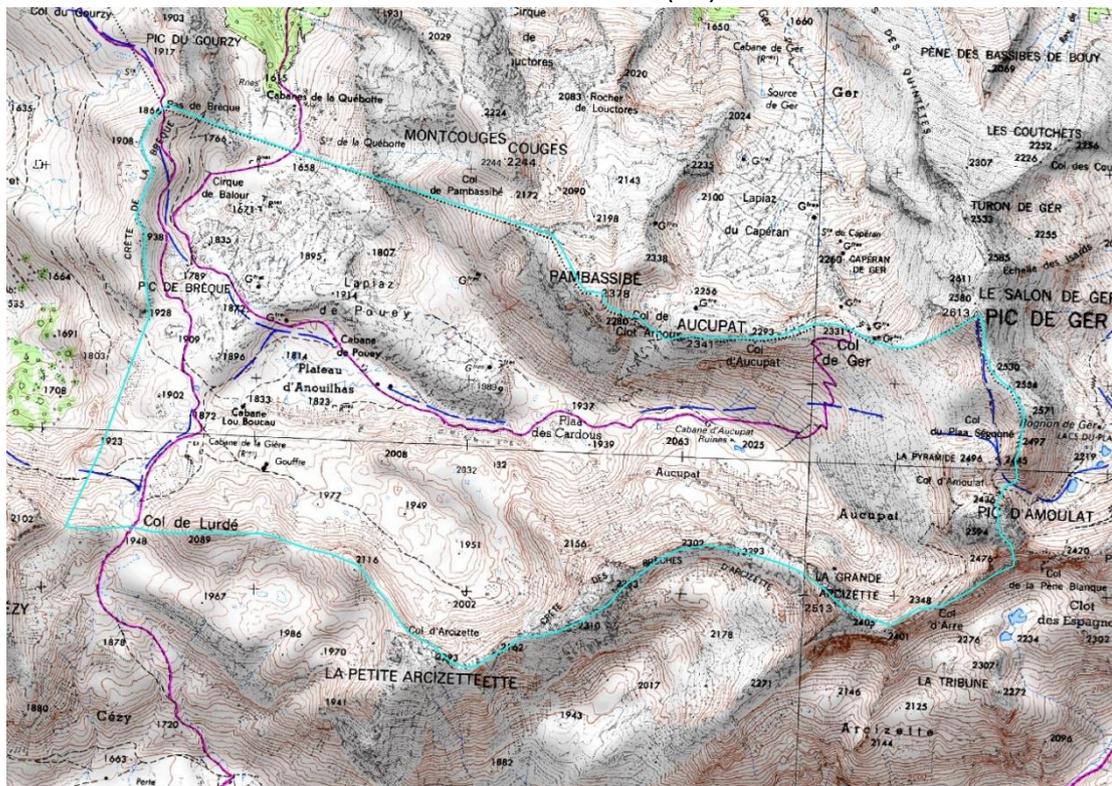
En 1863 on comptait sur Anouilhas, 5 cuyalas exploités et 4 cuyalas auxiliaires sur lesquels on pouvait compter dans les situations de forte fréquentation pastorale. Le cuyala de l'Espagnou pour les espagnols, où l'herbe de ces parcours « lou retrouch » leur était vendue après la descente des troupeaux français. En 2020 tous les parcours sont exploités mais les bergers se concentrent sur deux cabanes : Lou Boucaou et de Pouey.



La gestion de ces biens communs et indivis s'appuie sur un règlement pastoral mis à jour en 2017 (voir ANNEXE I).

IV. La montagne d'Anouilhas : caractéristiques générales

Localisation de l'Unité Pastorale (UP) d'Anouilhas



L'estive d'Anouilhas s'étend sur :

- une surface totale de 661ha¹,
- dont la surface pâturable = 420ha,
- les autres surfaces dont minéral : 241ha.

C'est une estive orientée sur un axe NW-SE, d'altitude élevée (1650m à 2600m) et fraîche où le brouillard est souvent présent.

« Cette montagne est la plus froide et la plus exposée aux intempéries des saisons. Souvent pendant l'été elle se trouve entièrement couverte d'un brouillard épais.... »

Expert chargé de l'estimation des montagnes à partir de 1862.

C'est une estive où la roche-mère calcaire est largement dominante. Cette géologie est à l'origine :

- du relief et de nombreux toponymes en attestent : plateaux (Plaa), éboulis (Glère, Glérote), lapiaz, cirques, gouffres, (Boucau),
- elle a de l'importance sur la disponibilité en eau qui s'infiltre,
- sur la qualité, la richesse spécifique de la flore pâturée à l'exception des années de sécheresse où la végétation « grille vite »,
- cette géologie à ces altitudes constitue un facteur déterminant pour la qualité environnementale : paysage, biodiversité,
- en bordure l'estive, à l'ouest, sur un axe nord-sud on trouve une zone de roches magmatiques.

L'accès sur cette unité pastorale se fait à pied :

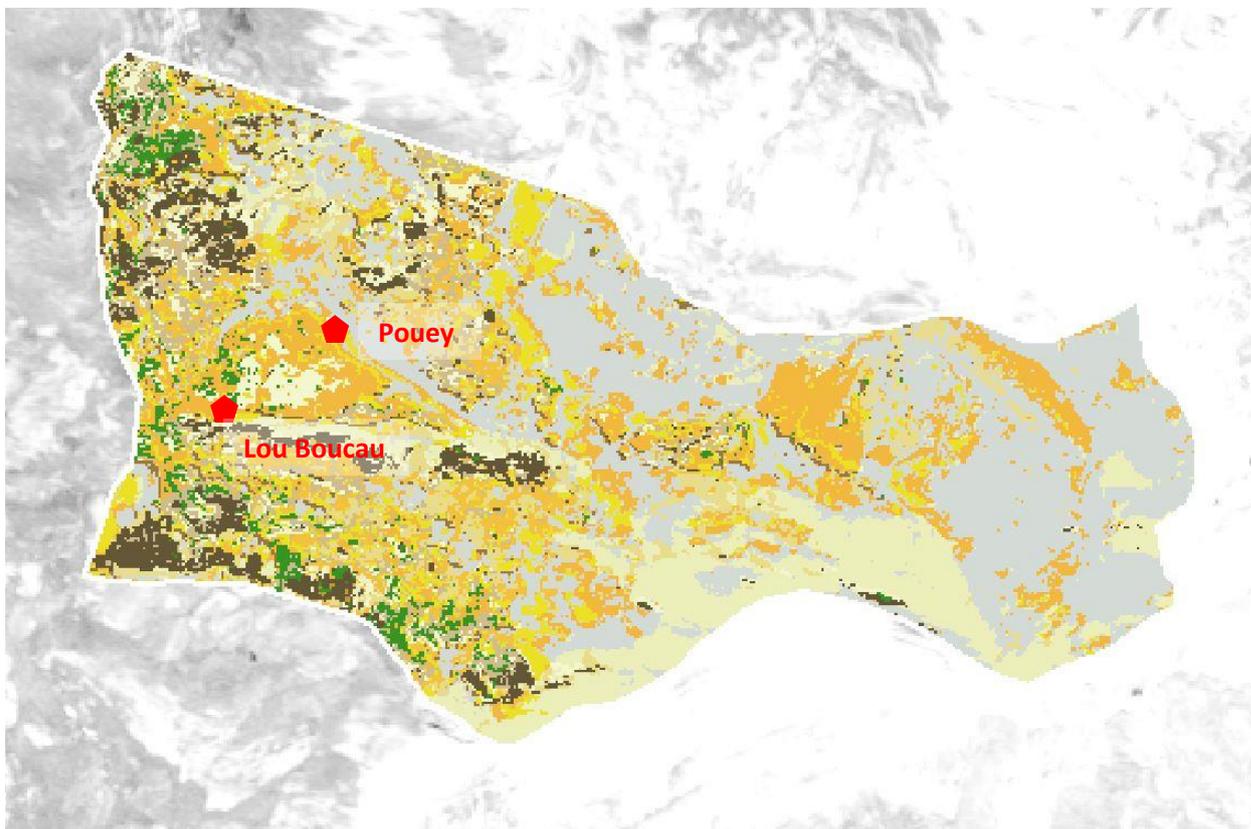
- par Laruns et le secteur de « la Chaussette » 2h30 à pied,
- par les Eaux-Bonnes et la vallée de Balour 2h30 à pied,
- par les Eaux Chaudes et la piste de Cambeilh (11km) puis 1h30 à pied.

¹ Surfaces estimées en 2005 lors du diagnostic pastoral

V. La montagne d'Anouilhas : la végétation et le potentiel fourrager

Lors du « *Diagnostic pastoral prospectif des vallées béarnaises* » en 2005, une cartographie de la végétation a été réalisée sur l'ensemble des trois vallées béarnaises.

Pour la montagne d'Anouilhas le résultat est le suivant :



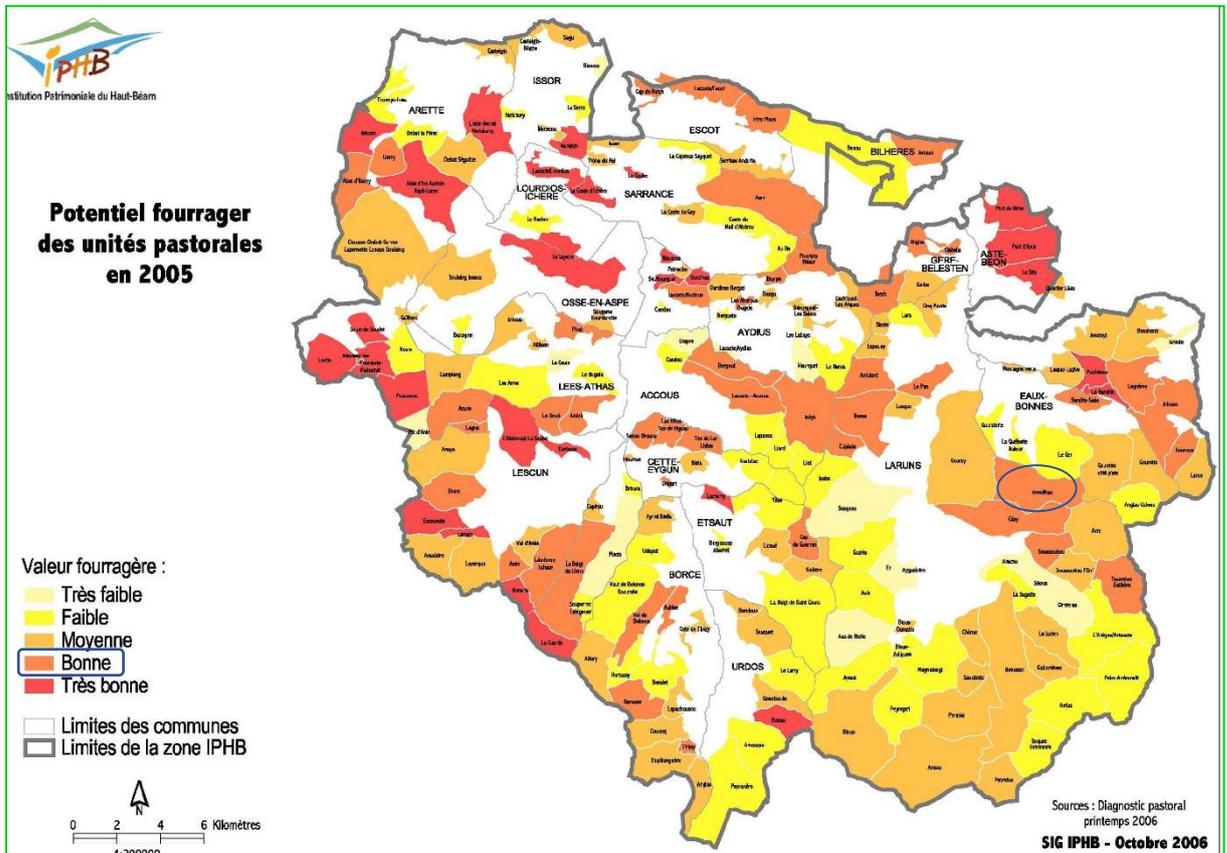
Sur la carte de végétation on peut distinguer à grands traits et sans rentrer dans le détail des habitats :

- une zone de lande ouverte à callune myrtille, fétuque rouge et nard à l'ouest de l'estive (roches magmatiques) et sur les parties pentues du secteur sud. Le rhododendron se mêle à ces landes sur ces pentes exposées au nord,
- encadrées par les deux cabanes : les pelouses à agrostide, fétuque rouge et nard sur le plateau d'Anouilhas et plus haut à l'est sur le plaa des Cardouas (chardons), le plat Aucupat,
- au nord de la cabane de Pouey on distingue bien la zone de lapiaz (gris) entre-mêlée de pelouses calcaires et de lande ouverte à genévrier,
- sur la partie nord et est de l'estive, l'espace est partagé entre le minéral (éboulis, affleurement rocheux) et les pelouses calcaires, les pelouses à nard et trèfle des Alpes et les pelouses à gispet en gradins ou fermées.

Légende

Faciès agro-écologiques	
Pelouses et landines des formations rocailleuses calcaires	
Rocher en éboulis et/ou éboulis très faiblement végétalisés	
Pelouses rases de caractère nival à base de trèfle, de Thalius et/ou de sauge des Pyrénées	
Pelouses à fétuque rouge et nard de lapiaz gagnées par le genévrier et affleurements rocheux	
Affleurements rocheux végétalisés	
Gispet, trèfle alpin	
Gispetières ouvertes en gradins ou en festons ou trèfle alpin, gispet dans un environnement minéral	
Pelouses rases de caractère nival à base de plantain alpin	
Landes fermées à callune	
Eau	
Forêt	
Pelouses mixtes à fétuque rouge, agrostis et nard. Landes à myrtille, callune genévrier, brachypode,	
Pelouses à nard, trèfle alpin	
Pelouses mixtes à fétuque rouge, agrostis et nard	
Landes fermées des ombrées à rhododendron, callune, myrtille, airelle + alisiers	
Pelouse lande à brachypode et fougère	
Pelouses à brachypode, fétuque rouge, agrostis	
Landes ouvertes à callune, myrtille, fétuque rouge et/ou nard	
Pelouses à brachypode	
Pelouses à hélianthème	
Pelouses à agrostis, fétuque rouge, trèfle rampant des replats et des bas de pente fertiles	
Landes fermées à callune et myrtille genévrier	
Lande à raisin d'ours, carex sous forêt claire de pin à crochets	
Forêt ombrée	
Pelouses, landes gispet-myrtille	
Si < 1400 m landes à fougères	

En 2005 le potentiel fourrager a été estimé à 576 UFL/ha ce qui permet de classer l'estive d'Anouilhas dans les estives à bonne valeur fourragère du Haut-Béarn.



VI. La montagne d'Anouilhas : une Unité Pastoral (UP) dans un massif à haute valeur environnementale

Le massif du Ger et du Lurien représente une surface totale de 14 150 ha, **dont la majorité des milieux sont des milieux agro-pastoraux (pelouses et landes)** et des milieux rocheux (falaises et éboulis). Cet ensemble correspond aux 2/3 de la surface du site Natura 2000.

« L'inventaire floristique du site met en évidence la présence d'une flore d'une diversité et d'une grande richesse sur le plan patrimonial. A ce titre l'enjeu floristique est important. »

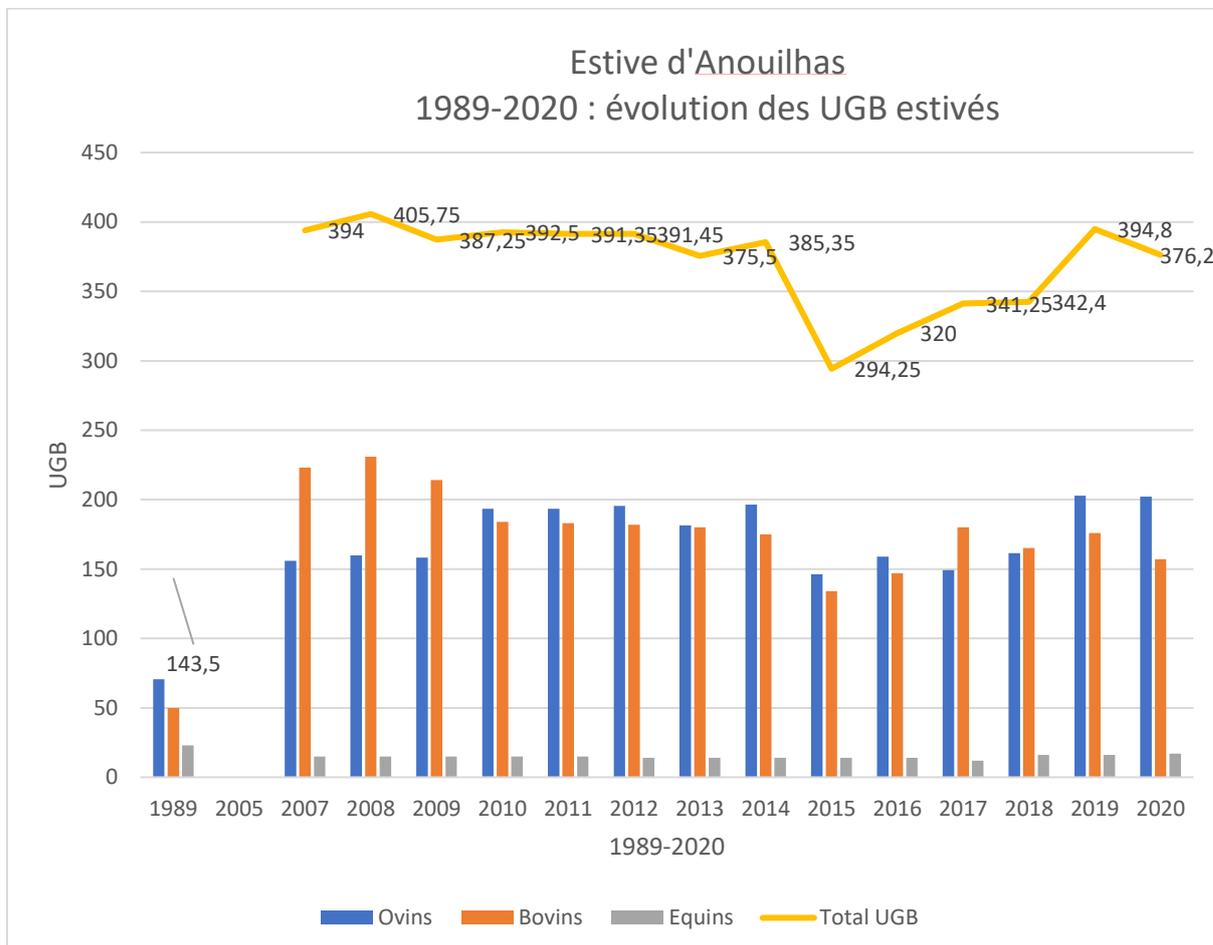
26 espèces ont un statut de protection national ou régional, 5 espèces sont rares.

On dénombre par ailleurs 94 espèces animales à valeur patrimoniale.

La biodiversité de ces milieux agro-pastoraux, sa richesse, sont étroitement liées aux pratiques agro-pastorales de ce socio-écosystème.

VII. La montagne d'Anouilhas : une montagne à « 3 dents » et à vocation laitière

7.1. L'occupation pastorale et son évolution depuis 1989

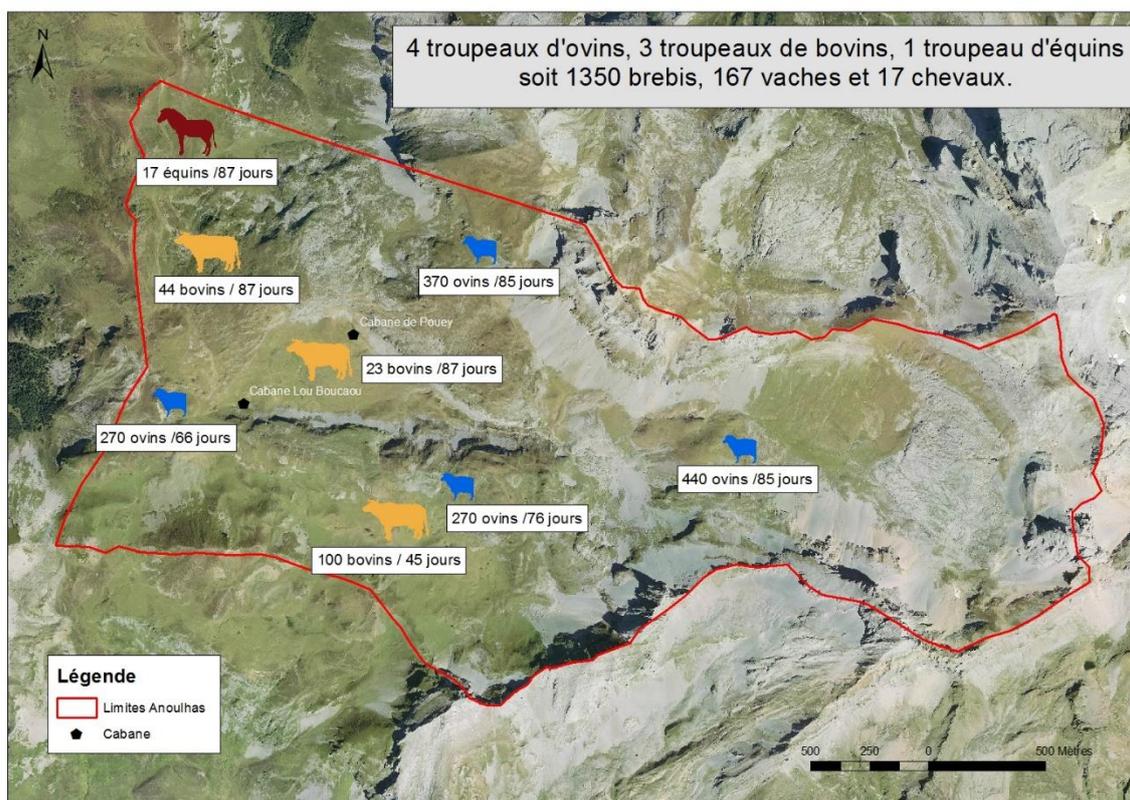


L'évolution de l'occupation sur l'estive d'Anouilhas permet de constater :

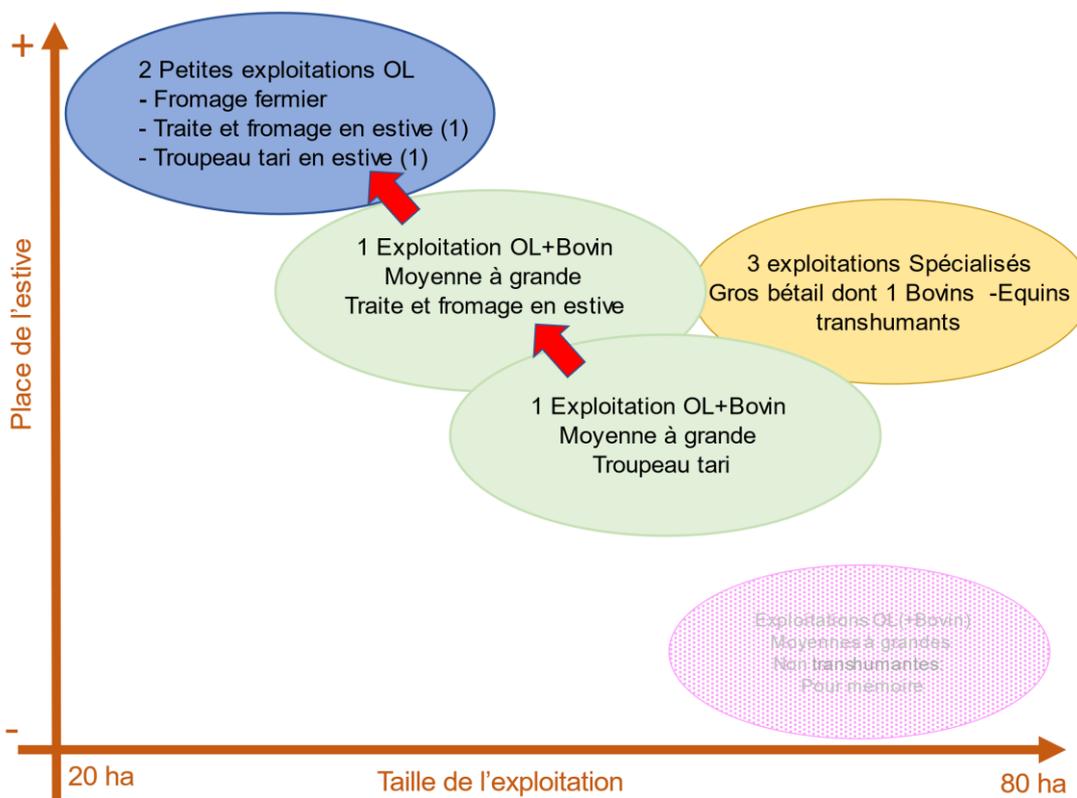
- Un bond du nombre d'UGB estivées entre 1989 et 2007. Cette augmentation fait suite au bilan réalisé sur cette estive en 1989 qui faisait apparaître un faible taux d'utilisation de la ressource fourragère estimé à 43%. Les efforts attendus et réalisés en matière d'équipement pastoraux aux niveaux des conditions de travail et des conditions de vie, dans un contexte dynamique d'équipement des montagnes laitières constituent une première explication à cette augmentation. Le captage et l'adduction d'eau pour le gros bétail ont fortement contribué à la transhumance de gros bétail sur Anouilhas. Par ailleurs la transhumance pour les élevages du Bas-Ossau s'est renforcée notamment vers des montagnes générales moins chargées en bétail (cf. Anéou montagne très chargée) et de bonne qualité fourragère.
- La part du gros bétail (bovins et équins) a fortement progressé et s'équilibre aujourd'hui avec celle des ovins.
- En 2015 : les départs de troupeaux ovins et bovins ont été compensés par l'accueil de nouveaux transhumants.

On peut dire aujourd'hui que **l'estive d'Anouilhas est attractive**. Elle maintient un bon niveau d'occupation pastorale.

7.2. L'occupation pastorale en 2020



7.3. Une montagne qui a bénéficié de la dynamique laitière des estives béarnaises



Typologie réalisée lors du Diagnostic pastoral prospectif de vallée béarnaise de 2005 et 2015

A la faveur de la modernisation des équipements pastoraux en estive qui s'est concrétisée par l'amélioration des conditions de travail (Mise Aux Normes sanitaires, aires et abris de traite) et des conditions de vie (rénovation des cabanes, captage d'eau potable, installation de sanitaires), on a assisté à une augmentation de la traite et de la transformation fromagère en estive. Stimulées par cette dynamique laitière des estives béarnaises, des exploitations sont remontées traire et fabriquer en estive.

La mise en place des aides au gardiennage et l'emploi de salariés ont contribué à cette dynamique.

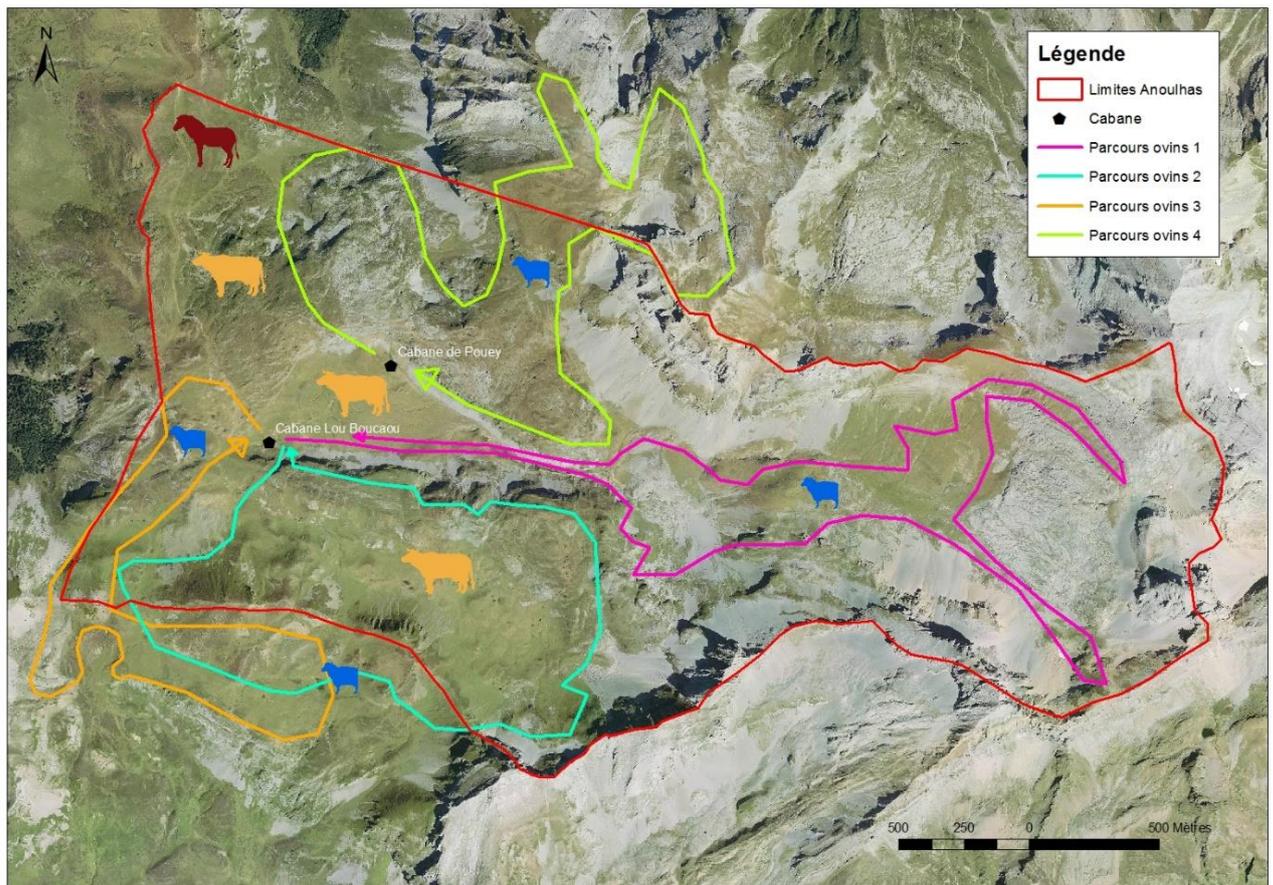
L'estive d'Anouilhas s'inscrit dans cette évolution.

Type	Caractéristiques
Petites exploitations ovins lait	<p><i>1 élevage traite et fabrication fromagère :1/2 temps sur Cézy</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Jusqu'en 2018 : système en Haut/en Bas. Reprise de la traite et de la fabrication fromagère à partir de 2018 (cf. équipements et volonté de valoriser la production de fromage d'estive). Estive en famille : couple + 2 enfants Troupeau impacté par la prédation <p><i>1 élevage troupeau de brebis taries</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Arrivée en 2018 sur ½ Anouilhas + 1/2Cézy Emploi d'un salarié pour la garde du troupeau (mesure 7.6B)
Exploitation OL+Bovin Moyenne à grande Traite et fromage en estive	<ul style="list-style-type: none"> Estive en famille (Couple+2 enfants) + salarié (mesure 7.6B) La part du fromage d'estive est importante dans le revenu de l'exploitation agricole (20%)
Exploitation OL+Bovin Moyenne à grande Troupeau tari ou mis en garde	<ul style="list-style-type: none"> Traite et fromage en estive jusqu'en 2014 : difficultés à trouver de la main d'œuvre qualifiée+ arrêt troupeau en garde. Reprise traite et fabrication en estive Emploi d'un salarié pour la garde du troupeau (mesure 7.6B)
3 exploitations Spécialisés Gros bétail : Bovins-Equins transhumants	<ul style="list-style-type: none"> Montée hebdomadaire pour la surveillance et les soins aux animaux Surveillance assurée par les bergers présents

En 2020, l'estive d'Anouilhas se caractérise par :

- La présence quatre familles (couple + les enfants) et de trois salariés dans le cadre de la mesure 7.6B pour la garde des troupeaux.
- La traite et la transformation fromagère pour trois troupeaux de brebis sur quatre.
- La vente du fromage d'estive est très importante dans le revenu de ces exploitations agricoles.
- Pour les bergers, le fromage d'estive fabriqué à Anouilhas représente un produit de grande qualité à caractère patrimonial.

7.4. Une bonne répartition de la pression de pâturage

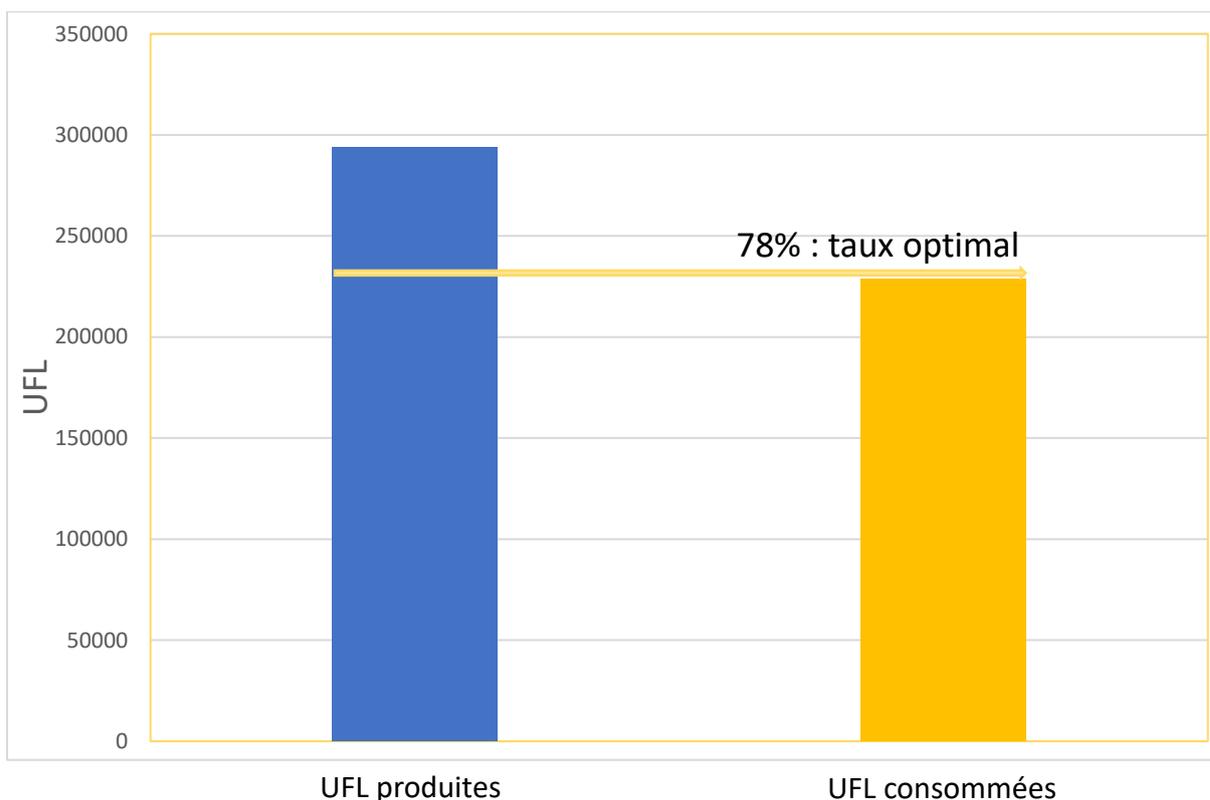


La complémentarité des espèces animales peut s'apprécier :

- au niveau de la répartition des espèces dans l'espace : les troupeaux de gros bétail (vaches et juments) pâturent les plateaux et les pentes de faible déclivité. Les ovins exploitent les parties hautes de l'estive, plus éloignées, plus escarpées et minérales.
- au niveau de la consommation des herbages : les bovins pâturent bien les pelouses productives des plaas sur sol profond (pelouses à fétuque rouge et agrostide, nardaies dont nardaies à trèfle alpin, gispétières fermées). Les ovins apprécient les pelouses calcaires et les pelouses rases à caractère nival (pelouses à nard et plantain, pelouse à fétuque rouge et trèfle de Thal, pelouse à horminelle).



7.5. *Un taux optimal de consommation de la ressource fourragère sur Anouilhas*



En système laitier, on peut considérer qu'un niveau d'utilisation de la ressource fourragère est à son optimum autour de 80%. La marge des 20% restant correspond à une marge de sécurité, une réserve fourragère « tampon » en cas de périodes défavorables à la pousse de l'herbe pour assurer la production laitière. Les périodes froides et de fonte tardive de la neige, les périodes de sécheresse printanière et estivale et notamment sur les massifs calcaires plus séchant, impactent la pousse de l'herbe, la disponibilité de la ressource fourragère et par voie de conséquence la production laitière des brebis en lactation. A cela s'ajoute, en période de sécheresse estivale, la diminution de la disponibilité en eau.

7.6. *Conclusion : une exploitation pastorale équilibrée et définie comme extensive par le réseau Natura 2000*

En synthèse on peut constater :

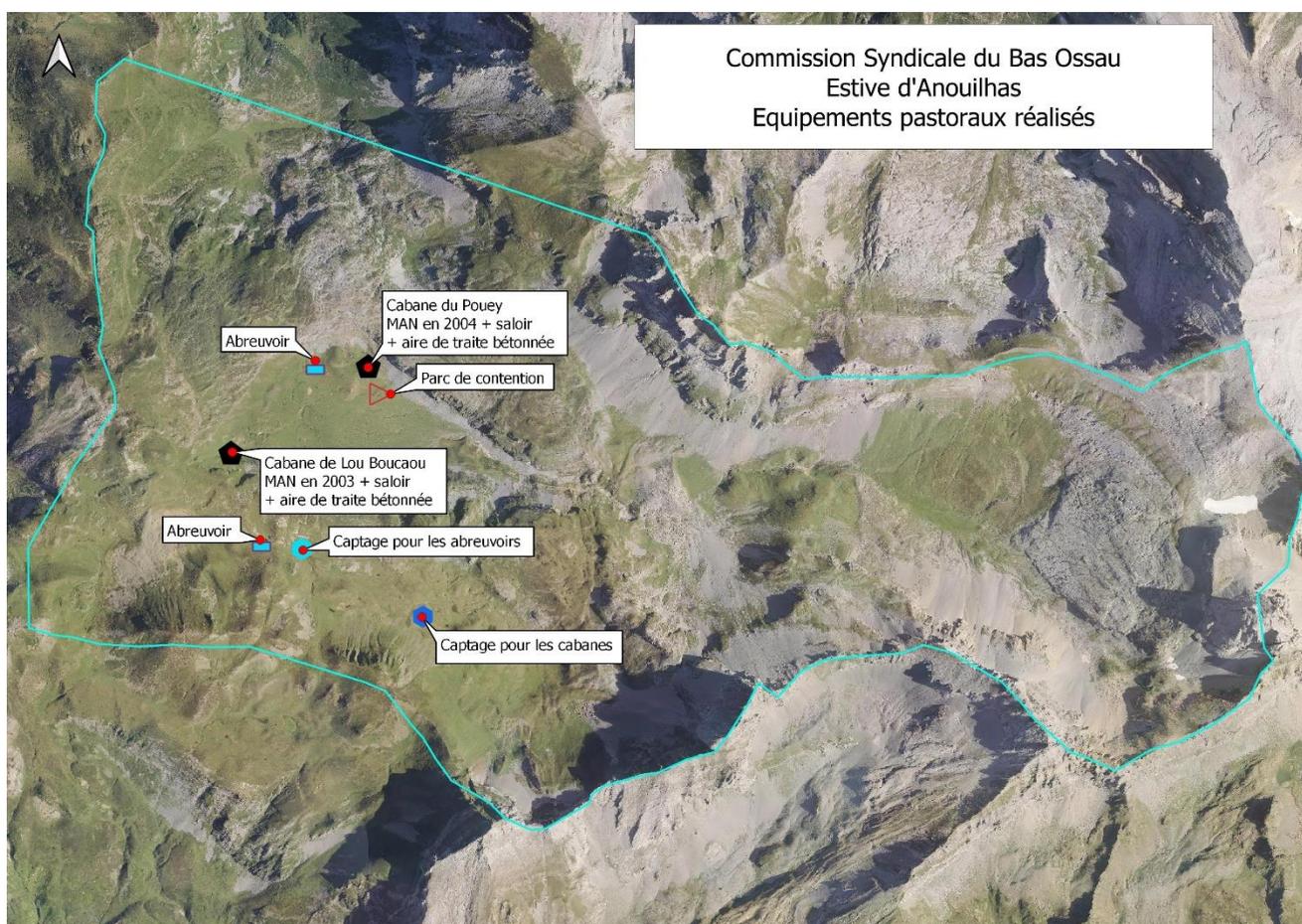
- une évolution positive de la charge en bétail depuis le diagnostic pastoral de 1989,
- les départs sont compensés par l'accueil de nouveaux troupeaux,
- un très bon niveau d'utilisation de la ressource fourragère compte tenu de l'altitude, du relief accidenté, de l'occupation du sol (importance des surfaces minérales),
- une montagne à « 3 dents » : complémentarité des ovins, bovins et équins,
- une valorisation de tout l'espace pâturable : bonne répartition du bétail sur l'ensemble de la montagne, plaa, pentes faibles pour le gros bétail, pentes et surfaces minérales pour les brebis,
- une pression de pâturage bien répartie, un pâturage extensif, favorable à la conservation des habitats.

VIII. La montagne d'Anouilhas : un effort réalisé en matière d'équipements pastoraux

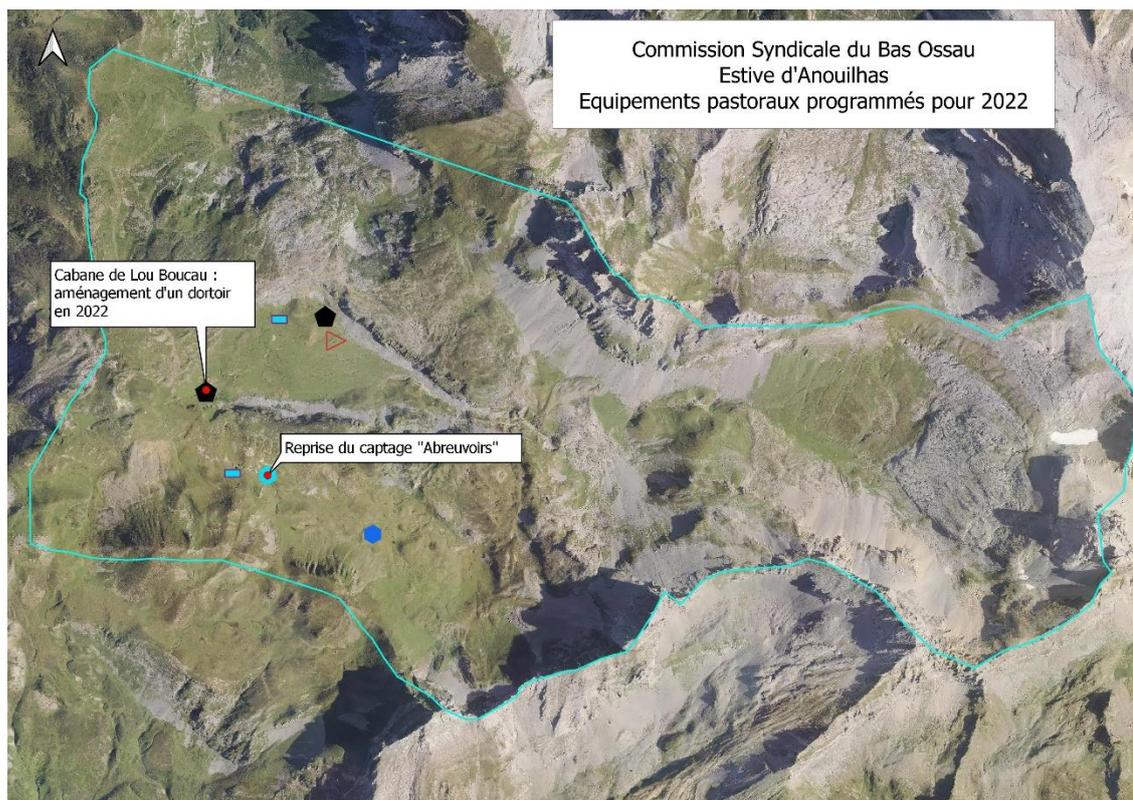
8.1. Equipements pastoraux réalisés à partir de 2003

Deux axes développés dans cette première période de travaux d'amélioration pastorale :

- cabanes et mises aux normes sanitaires,
- captage et adduction d'eau pour les cabanes et l'abreuvement des troupeaux.

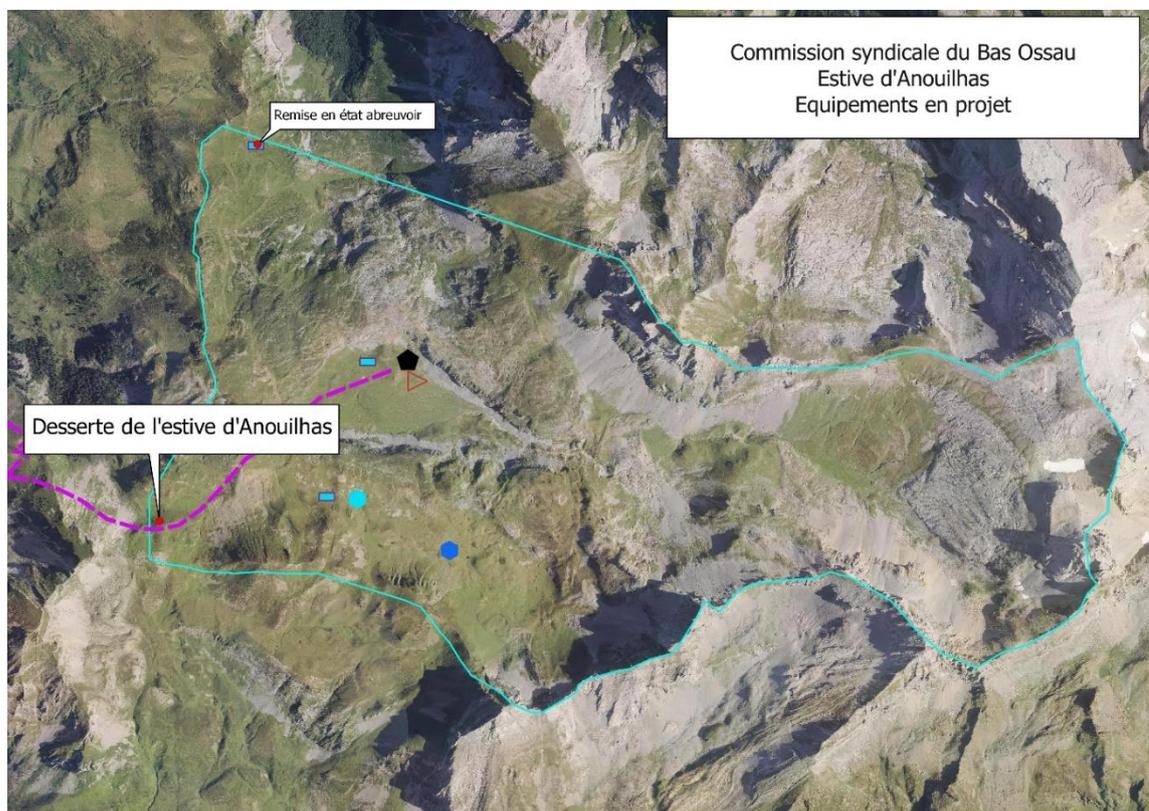


8.2. Equipements pastoraux programmés pour 2022



Sur la cabane du Boucau, pour satisfaire à l'accueil d'une famille (couple + 2 enfants) et 2 salariés, un dortoir va être aménagé.

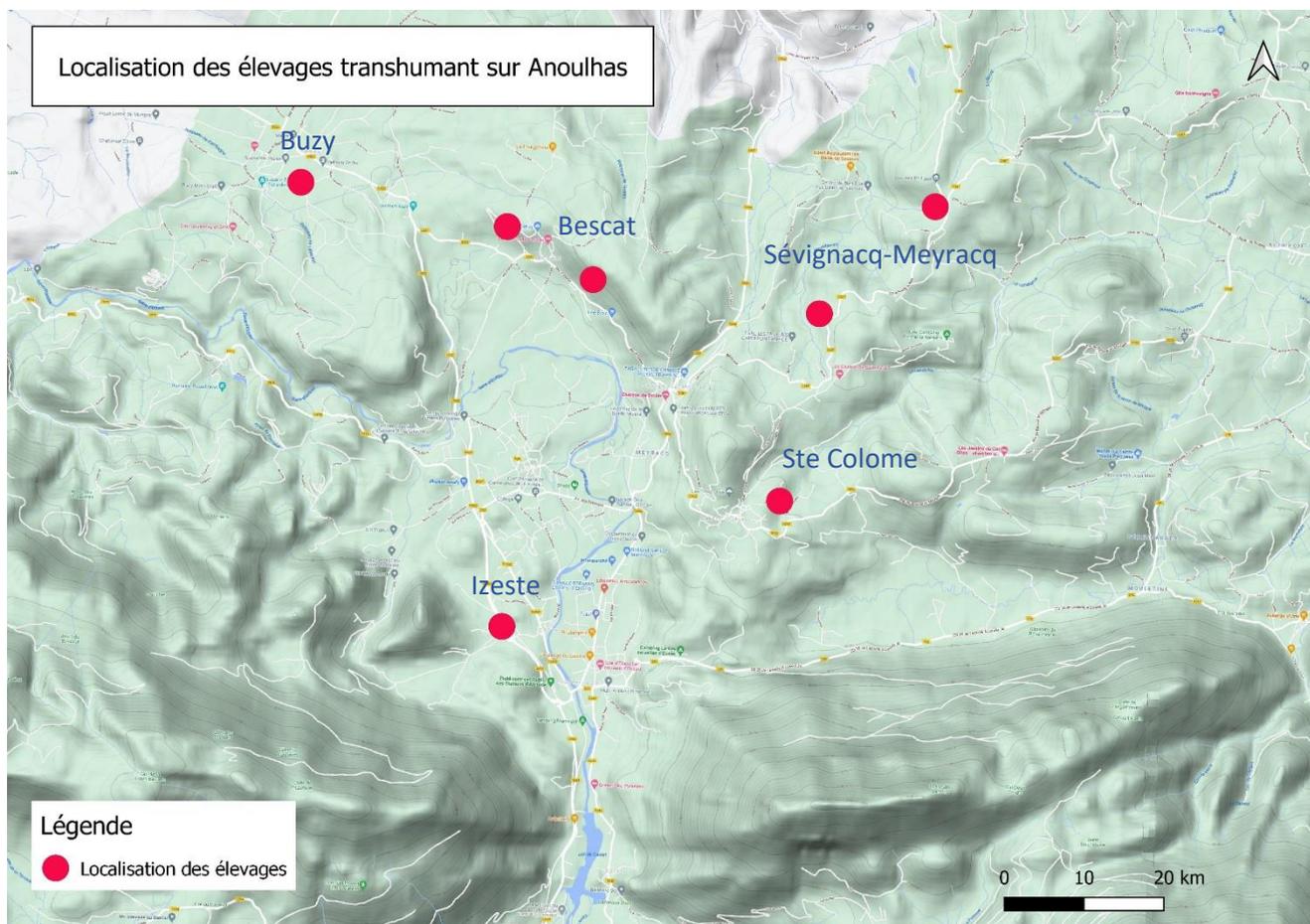
8.3. Equipements en projet



Le projet central en attente forte pour la Commission Syndicale du Bas-Ossau et pour les éleveurs, bergers est la desserte de l'estive d'Anouilhas par mini-piste.

IX. Place de la transhumance dans le fonctionnement des systèmes agro-pastoraux

9.1. Les caractéristiques des élevages transhumant sur la montagne d'Anouilhas



Le tableau ci-dessous présente les éléments structurants des systèmes d'élevage transhumant sur Anouilhas.

Statut	<ul style="list-style-type: none"> • 4 Gaec et 3 exploitations individuelles
La Main d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Le couple et main d'œuvre complémentaire (familiale permanente, occasionnelle ou autre)
Le foncier	<ul style="list-style-type: none"> • La SAU (Surface Agricole Utile) varie de 20ha à 80ha. Médiane 43ha • Dans 5 cas sur 7 le foncier est morcelé et/ou dispersé, éloigné du siège d'exploitation de 3 à 15 km • Pour les exploitations situées en coteaux 10 à 20% des surfaces ne sont pas mécanisables
L'assolement	<ul style="list-style-type: none"> • 80 à 90% des surfaces sont constituées de prairies permanentes • Viennent en complément des prairies temporaires et de 3ha à 5ha de maïs (grain, fourrage)
L'autonomie fourragère	<ul style="list-style-type: none"> • 100% pour le foin et le regain pour l'ensemble des fermes avec la transhumance en estive. • En complément des fourrages, achats de luzerne, céréales et aliments du bétail

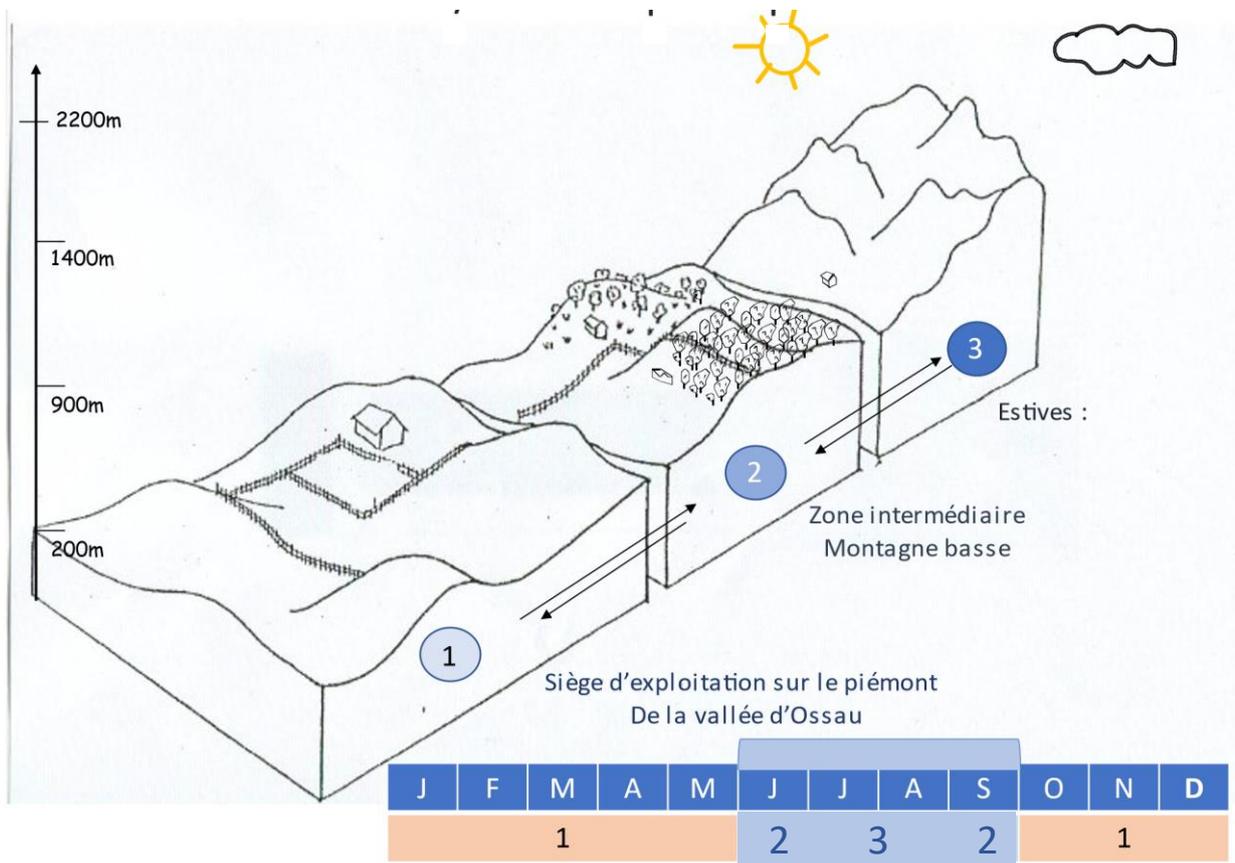
Le troupeau	<p>4 types d'élevage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des élevages spécialisés ovins laitier (2) de race Basco-Béarnaise • Des élevages ovins-bovins (2) : ovins laitiers, bovins allaitant de race Blonde d'Aquitaine (1) et bovins de race Montbéliarde (1) • Des élevages spécialisés bovins allaitant de race Blonde d'Aquitaine (2) • Des élevages spécialisés bovins allaitant de race Blonde d'Aquitaine et équins (1)
Les productions	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier ovins laitier : agneau, lait transformé en fromage pur brebis dont fromage avec la marque « Estive » et mixte • Atelier bovins mixte : veau+ animaux de réforme et lait transformé en fromage pur vache et mixte • Atelier bovins allaitant : veau+ animaux de réforme
La commercialisation des productions	<ul style="list-style-type: none"> • Agneau : Matic, Caoso. Vente directe à la demande • Fromage : ce qui caractérise le groupe c'est l'importance de la vente directe à la ferme ou sur les marchés qui est comprise entre 60% et 100%. Le reste est vendu en supermarché ou crémier. Les producteurs constatent une forte attraction pour le fromage d'estive. • Veaux + animaux de réforme : négociants et vente directe à la ferme de veau dans 1 cas.

En synthèse :

- la main d'œuvre n'est pas suffisante pour assurer l'estive et le travail sur l'exploitation en été (fenaïson). Cela nécessite l'emploi de gardien en estive, possible grâce à la mesure 7.6B.,
- un foncier morcelé et en pente,
- une autonomie fourragère dépendante de l'estive,
- des troupeaux représentatifs de la vallée d'Ossau associant élevage ovin lait et bovin viande et des troupeaux spécialisés en ovin lait ou en bovin viande,
- une particularité de ce groupe : la valorisation des productions en circuits courts et tout particulièrement du fromage dont le fromage d'estive par de la vente directe.

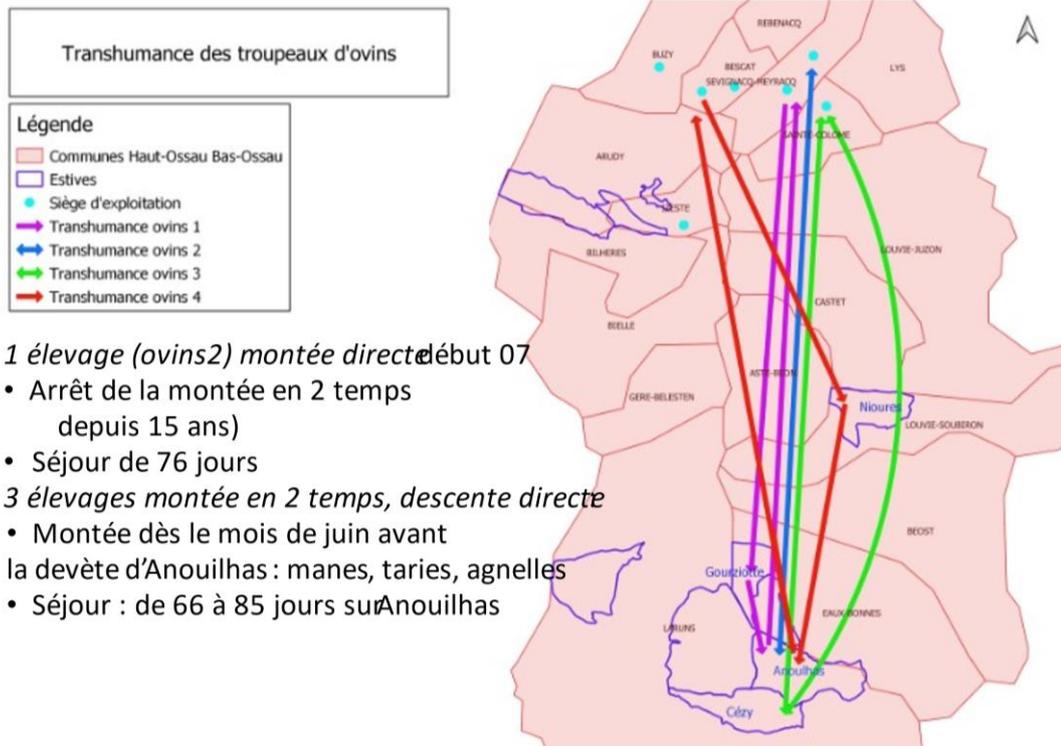
9.2. L'importance de la transhumance dans le fonctionnement des systèmes d'élevage

4 mois soit 1/3 du temps est passé en estive

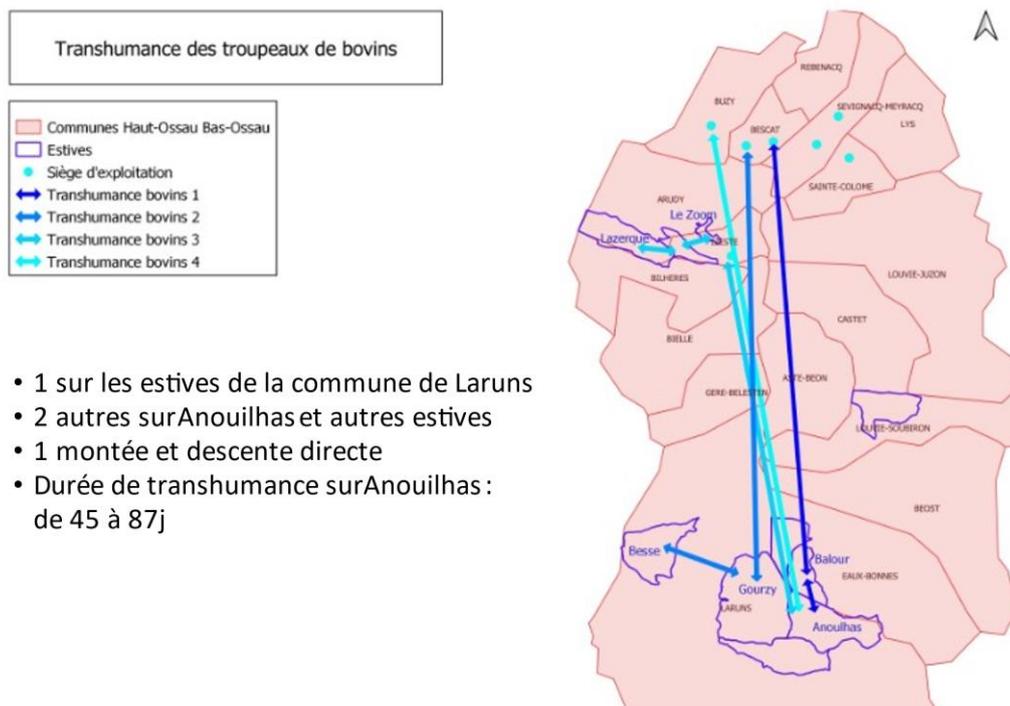


9.3. Les mouvements des troupeaux

Pour les ovins, la transhumance s'effectue selon les trajets historiques (basse et haute montagne) ou sur des trajets directs depuis le siège d'exploitation jusqu'à l'estive à l'ouverture de la montagne générale d'Anouilhas début juillet à pied ou en camion.

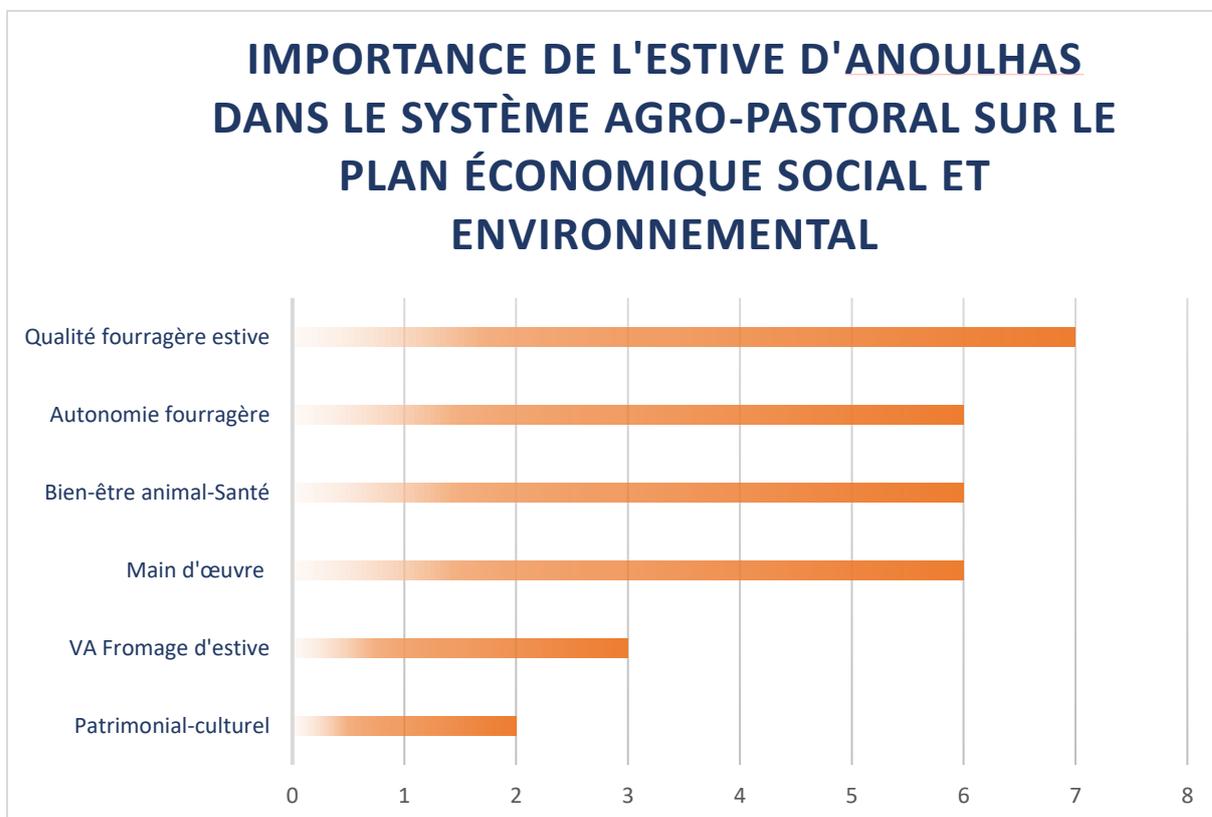


Pour les bovins, la transhumance s'effectue à pied selon les trajets historiques (basse et haute montagne) sur des parcours de montagne de la CSBO, des communes de Laruns, Eaux-Bonnes et Izezte. Ces transhumances s'effectuent selon les modes de gestion de chaque gestionnaire d'estive pour une utilisation optimale et durable de la ressource fourragère.



9.4. Des systèmes d'élevage durables :

Le schéma ci-dessous indique la fréquence des arguments mis en avant par les éleveurs sur l'intérêt de l'estive d'Anouilhas dans leur système agro-pastoral.



Expression des éleveurs enquêtés (7) dans le cadre du diagnostic agro-pastoral de l'estive d'Anouilhas.

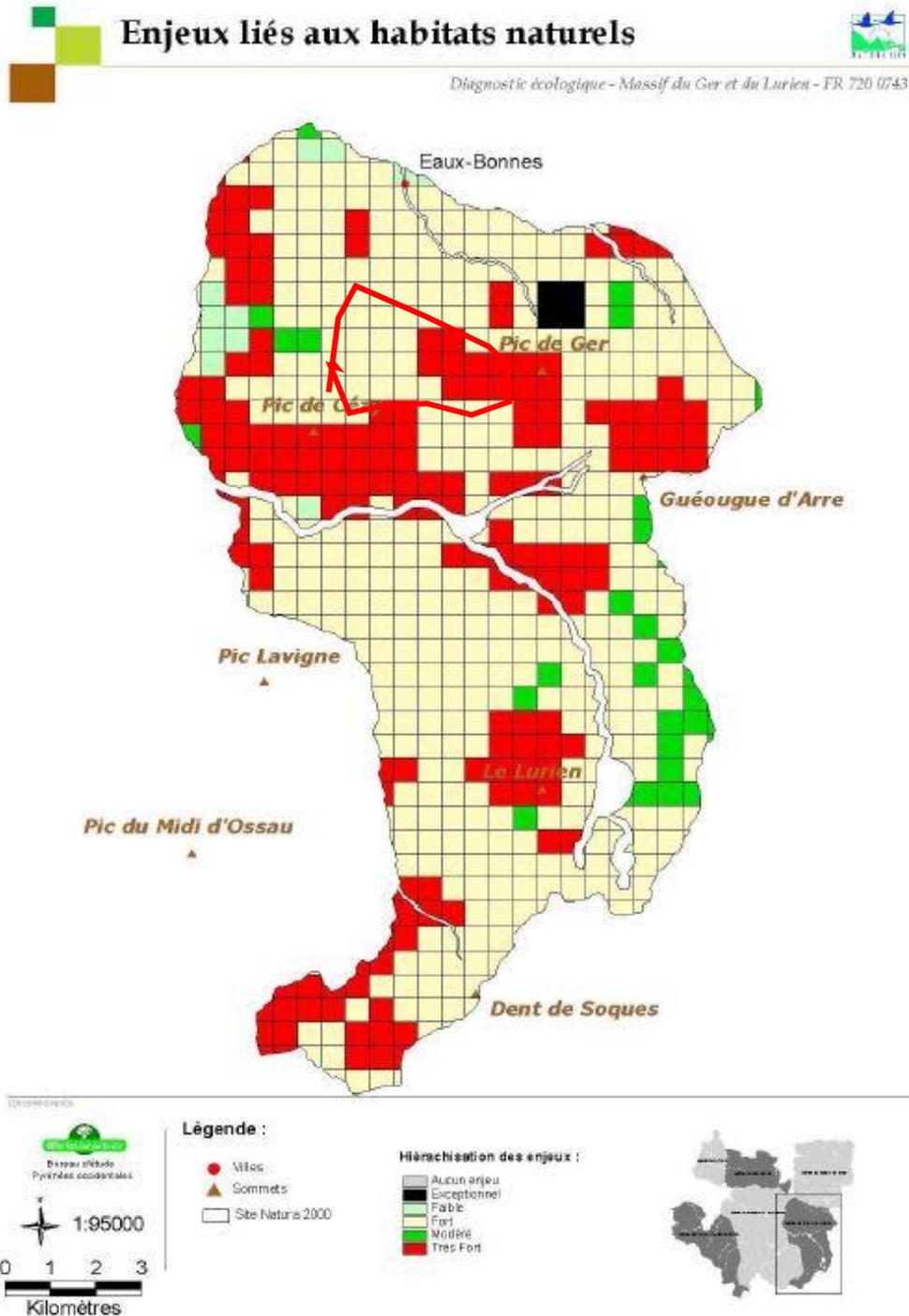
Ces réponses permettent de constater l'importance des différentes dimensions de durabilité économique et sociales sur lesquelles s'appuient l'utilisation de l'estive, et plus globalement l'utilisation des estives laitières.

Ces éléments avaient d'ailleurs conduit la DG Agri à souligner que ces systèmes pastoraux laitiers des Pyrénées, à l'instar de l'estive d'Anouilhas « **cochaient toutes les cases du développement durable** » (voir rapport de la DG Agri 2016).

X. Un système pastoral à l'origine de la haute valeur environnementale des habitats et des espèces

Les parties qui suivent ont pour objectifs de présenter les enjeux de protection aux niveaux des habitats et des espèces.

10.1. Des enjeux de protection liés aux milieux calcaires et à majorité pastoraux



Carte 10 : Localisation des enjeux liés aux habitats naturels

La légende de la carte ci-dessus met en évidence une hiérarchisation des enjeux. Pour ce qui concerne les parcours de la montagne d'Anouilh, les enjeux sont « Fort » (jaune pâle) à « Très fort » (rouge).

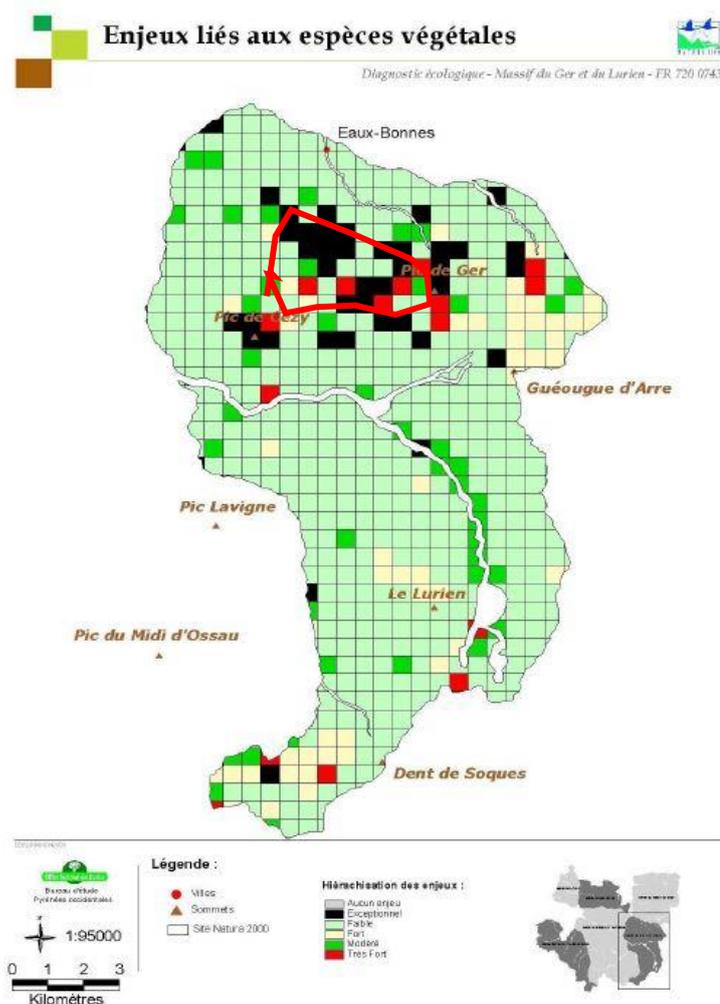
Ces enjeux de protection des habitats naturels concernent parmi les principaux habitats :

- dans le jaune pâle, des nardaies pyrénéo-alpines hygrophiles (36.312 Corine biotopes), des nardaies mésophiles pyrénéo-alpines (36.311 Corine biotopes), des gazons à nard raide et groupements apparentés (36.31 Corine biotopes), des gispétières ouvertes en gradins (36.3322 Corine biotopes) et des gispétières fermées, denses (36.314 Corine biotopes),
- dans le rouge, sur des surfaces minérales de nature calcaire, à faible profondeur de sol voire des sols squelettiques, des situations plus ou moins fraîches, des habitats du Mesobromion des Pyrénées occidentales (34.3221 Corine biotopes), des pelouses pyrénéennes à fétuque noircissante (36.4142 Corine biotopes), des pelouses pyrénéennes à laîche sempervirente mésophiles (36.4112 Corine biotopes).

La protection c'est-à-dire l'entretien et la conservation de ces habitats est assurée par :

- le pâturage des « 3 dents » (partie jaune) bien répartie sur les parcours de faible pente,
- une conduite extensive des troupeaux d'ovins, une faible pression de pâturage sur des milieux fragiles (partie rouge) sur les pentes fortes de roche-mère calcaire.

10.2. Des enjeux de protection des espèces végétales



Comme on peut le voir sur la carte, le secteur situé entre le Pic de Cézy et le Pic de Ger, soit pour une grosse partie l'estive d'Anouilhas, concentre la quasi-totalité des espèces végétales à enjeux de protection « Très fort » (en rouge) à « Exceptionnel » (en noir) du site Natura 2000 Massif du Ger et du Lurien.

Parmi les espèces à enjeux qui sont liées aux surfaces pâturées ou au projet de desserte de l'estive d'Anouilhas ont été identifiés :

Espèce :	Niveau d'enjeu de protection
Le grémil de Gaston	Exceptionnel
L'ibéris de Bernard	Très fort
Le géranium cendré	Très fort
Le cirse glabre	Très fort
L'androsace hirsute	Très fort

10.3. Conclusion :

Le Formulaire Standard de Données Natura 2000 Massif du Ger et du Lurien présente dans son point « 4.3 : Menaces, pressions et activités ayant des répercussions notables sur le site », les incidences négatives et les incidences positives. **Il met en évidence l'impact positif de l'écosystème pastoral dans la conservation des habitats et des espèces et les menaces en cas d'abandon ou de sous-pâturage :**

Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.02	Pâturage extensif		B
L	A04	Pâturage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
L	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		I
M	A11	Autres activités agricoles		B

Par ailleurs le Diagnostic écologique Massif du Ger et du Lurien, document de synthèse Avril 2013, confirme l'importance de l'activité pastorale sur ce massif :

- 67% des habitats naturels du Massif du Ger et du Lurien sont d'intérêt communautaire,
- **96 % d'entre-deux sont dans un état de conservation excellent.**

La pérennité de ce socio écosystème pastoral assurera la conservation des paysages et de la biodiversité.

XI. La desserte : un équipement moderne attendu et qui garantit la durabilité du système agro-pastoral

11.1. La desserte un équipement moderne attendu

Les éleveurs utilisateurs de l'estive d'Anouilhas et la Commission Syndicale du Bas-Ossau mettent en avant plusieurs arguments pour justifier l'intérêt de la desserte de l'estive d'Anouilhas :

1. Améliorer les conditions de travail :

- Transporter le matériel des bergers et des propriétaires de gros bétail,
- Faciliter l'entretien des équipements pastoraux,
- Descendre le fromage, remonter le ravitaillement.

2. Améliorer les conditions de vie, dont les conditions de vie en famille :

- C'est-à-dire rompre l'isolement,
- Rapprocher la famille, « *Sans accès l'estive s'éloigne* »,
- Améliorer la vie de famille c'est-à-dire apporter un peu plus de confort et de sécurité,
- Stimuler les vocations, encourager la transmission.

3. Conforter la durabilité économique des systèmes agro-pastoraux transhumant dont les systèmes laitiers et répondre aux aspirations des jeunes générations.

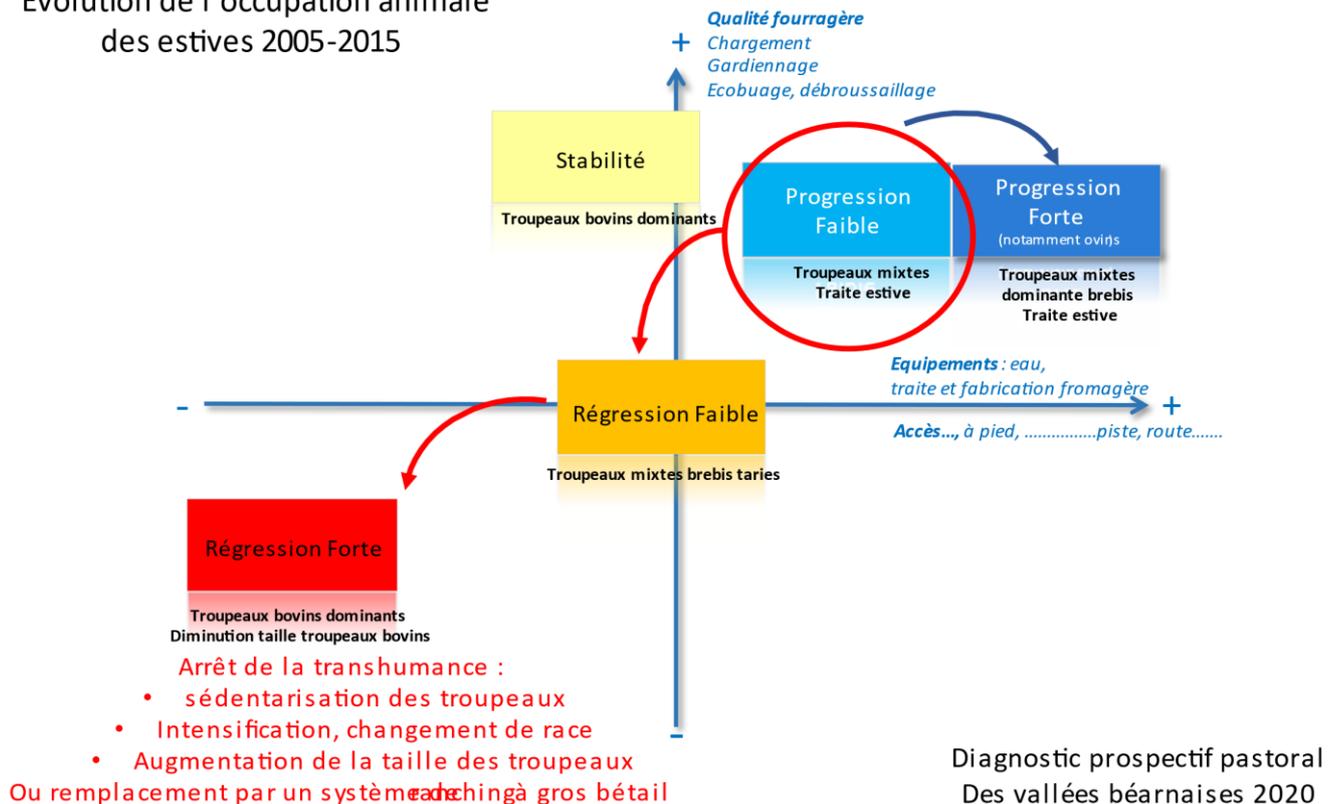
4. Conforter un système de gestion collectif à valeur patrimoniale et culturelle

5. Améliorer les conditions de travail et de vie, c'est conforter l'entretien et la conservation du patrimoine naturel (paysages, biodiversité).

11.2. L'absence ou la mauvaise qualité des équipements sont à l'origine de l'abandon de l'estive et inversement

Le diagnostic pastoral de 2015 permet de mettre en évidence un lien entre le niveau d'équipement des estives et l'évolution de leur niveau d'utilisation, comme le montre le schéma ci-après

Evolution de l'occupation animale des estives 2005-2015

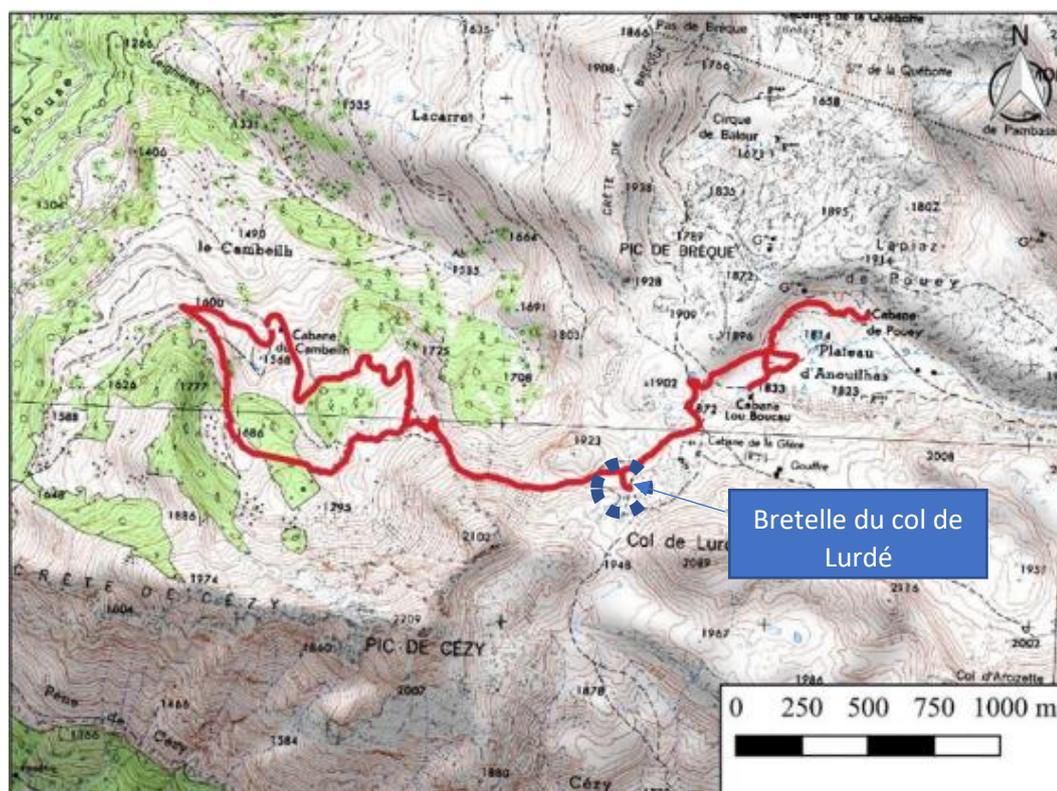


En effet, le suivi de l'évolution de l'occupation animale entre 2005 et 2015 dans le cadre du Diagnostic prospectif pastoral des vallées du Haut-Béarn permet de décrire :

- une progression de l'occupation animale pour les estives qui se caractérisaient par la présence de troupeaux mixtes (3 dents) et la traite en estive. Pour cette évolution positive on peut établir une forte corrélation entre la progression faible à forte de l'occupation animale et le niveau d'équipements de ces unités pastorales : cabanes, équipements pour la traite et la transformation fromagère, eau et accès par route ou par piste. Ces estives sont attractives,
- une stabilité pour les estives occupées par des bovins mais à bon potentiel fourrager, avec des troupeaux gardés et un maintien des pratiques d'entretien de la ressource fourragère (écobuage),
- une régression faible à forte de l'occupation animale à dominante de bovins lorsque l'estive est éloignée, sans accès mal équipée. La pression de pâturage diminue, la qualité fourragère se dégrade, on monte moins d'animaux et l'estive devient rébarbative,
- l'arrêt de la transhumance qui se traduit par la sédentarisation des troupeaux, l'intensification de la conduite de l'élevage (changement de race, augmentation de la taille du troupeau) ou la poursuite de la transhumance sur un modèle de type ranching.

a) La bretelle du col de Lurde

La carte ci-dessous permet de visualiser la bretelle qui permettra de desservir le col de Lurde et donner accès au quartier de pâturage situé sur le versant de Cézy pour 2 des éleveurs ovins utilisant l'estive d'Anouilhias.

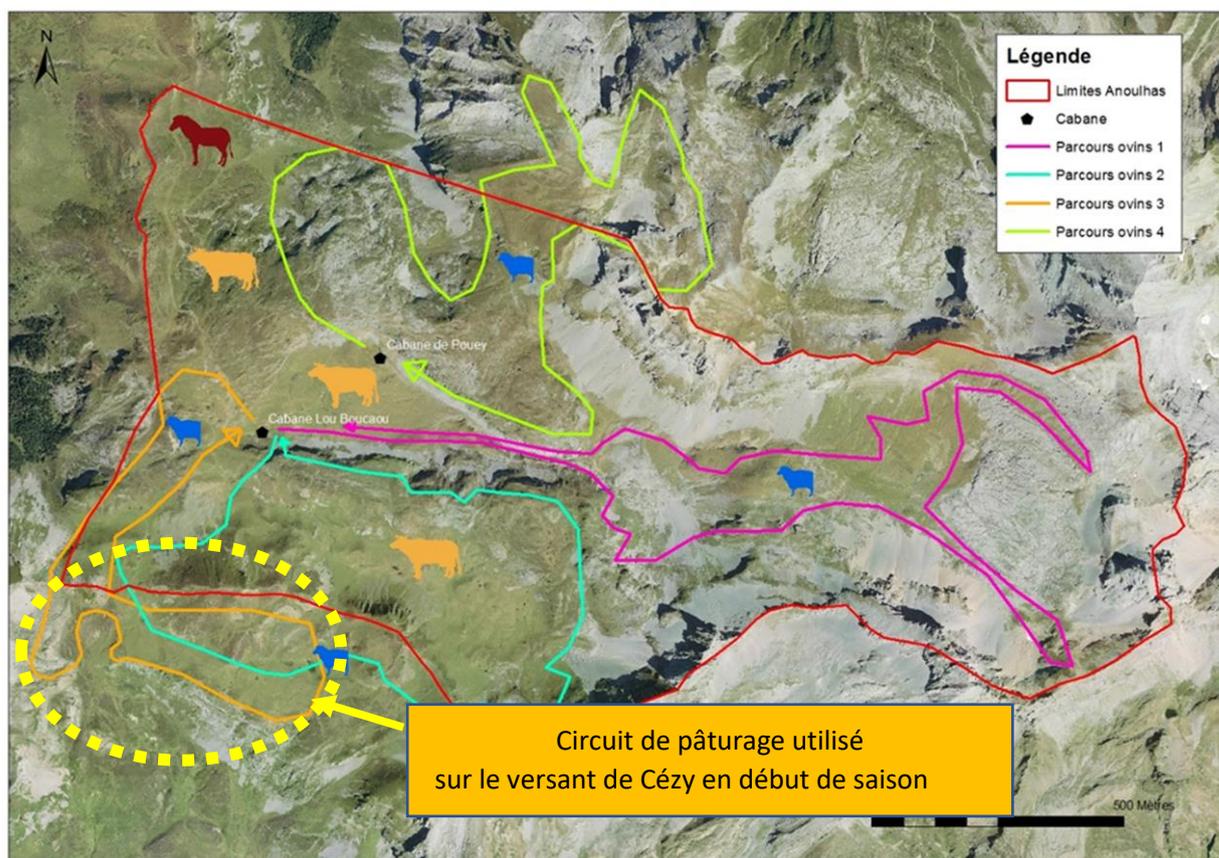


b) Intérêt pastoral de la bretelle

Parmi les éleveurs utilisant l'estive d'Anouilhias, 2 éleveurs de brebis utilisent en début de saison, c'est-à-dire avant l'ouverture des pâturages d'Anouilhias, un quartier de pâturage situé sur le versant de l'estive de Cézy comme le montre le tableau ci-dessous extrait du diagnostic agro-pastoral de l'estive.

Type	Caractéristiques
Petites exploitations ovins lait	<p><i>1 élevage traite et fabrication fromagère : 1/2 temps sur Cézy</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Jusqu'en 2018 : système en Haut/en Bas. Reprise de la traite et de la fabrication fromagère à partir de 2018 (cf. équipements et volonté de valoriser la production de fromage d'estive). Estive en famille : couple + 2 enfants Troupeau impacté par la prédation <p><i>1 élevage troupeau de brebis taries</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Arrivée en 2018 sur ½ Anouilhias + 1/2 Cézy Emploi d'un salarié pour la garde du troupeau (mesure 7.6B)

La carte ci-dessous indique le circuit de pâturage utilisé en début de saison par ces 2 troupeaux (parcours ovin 4 sur la carte) depuis la cabane de Lou Boucau



L'utilisation de ce circuit de pâturage fait l'objet du paiement d'une demi bacade (taxe donnant accès au pâturage) auprès de la commune de Laruns

Elle permet une utilisation précoce de la montagne avant l'ouverture de l'accès à l'estive d'Anouilhas :

- ce qui constitue une période importante pour les petites exploitations concernées et notamment pour l'exploitation pratiquant la traite à la cabane du Boucau
- et qui a nécessité la mise en place d'un parc de tri et de parcage de nuit sur le quartier de pâturage à ½ heure de marche de la cabane

L'ouverture de la bretelle jusqu'au col de Lurdé permettrait de desservir ce quartier et ce parc de tri et de le rendre plus accessible pour les aller et retour quotidiens que nécessitent l'utilisation de ce quartier

c) En conclusion

- **La réalisation d'une bretelle vers le col de Lurdé permettrait de conforter la pratique de la traite sur le quartier de Cézy utilisé avant l'ouverture des pâturages d'Anouilhas**
- **Cette pratique correspond à une orientation stratégique pour l'exploitation ovin-lait concernée (petite structure, nécessité de libérer de façon précoce les prairies de l'exploitation)**
- **Elle consoliderait par prolongement également la traite sur l'estive d'Anouilhas**

EN CONCLUSION

Un projet de desserte qui s'inscrit dans un projet de territoire et d'enjeux environnementaux

Parmi les principaux résultats du Diagnostic prospectif pastoral des vallées béarnaises 2015-2025, il ressort que le besoin de desserte des estives doit permettre de conforter la dynamique pastorale engagée à l'échelle du projet globale de territoire.

Dans ce sens, il s'agit :

- **De consolider la dynamique enclenchée sur les estives laitières, « *Aller au bout de la logique de développement des systèmes pastoraux laitiers* » par :**
 - ✓ L'installation d'aires et abris de traite,
 - ✓ Le développement de la traite mécanique,
 - ✓ Le développement de l'électrification,
 - ✓ La création de dessertes des estives.

- **De répondre aux besoins d'amélioration de transhumance pour le gros bétail :**
 - ✓ Fournir des équipements rendant les estives attractives : desserte et équipements spécialisés.

- **D'améliorer la pérennité des emplois des bergers salariés et de conforter les parcours d'installation de la nouvelle génération d'éleveurs**

Le projet de desserte de l'estive d'Anouilhas s'inscrit totalement dans ce projet territorial de développement durable et il doit permettre, comme l'indique le Formulaire Standard de Données Natura 2000 Massif du Ger et du Lurien, de maintenir un impact positif de l'écosystème pastoral dans la conservation des habitats et des espèces en écartant les menaces d'abandon ou de sous-pâturage notifiées explicitement comme susceptibles d'avoir une incidence négative de haute importance sur cet écosystème.

Par ailleurs, le choix d'un désenclavement par mini-piste à usage limité aux véhicules QUAD, montre le souci de limiter les impacts négatifs potentiels liés au chantier en lui-même comme aux usages de la mini-piste.

Nous sommes donc bien ici sur un projet qui s'inscrit dans la volonté de maintenir un socio écosystème en préservant toutes les dimensions de sa durabilité et intégrant toutes les dimensions des services écosystémiques induits.

ANNEXES :

- *Les différents volets de la politique d'amélioration pastorale des vallées béarnaises*
- *Règlement pastoral de la Commission Syndicale du Bas-Ossau*

ANNEXE 1 : LES DIFFERENTS VOLETS DE LA POLITIQUE D'AMELIORATION PASTORALE DES VALLEES BEARNAISES

CONTRAINTES ET HANDICAPS	TENDANCES D'EVOLUTION ET RISQUES	LES PISTES DE TRAVAIL MISES EN ŒUVRE DANS LE CAS DES PYRENES ATLANTIQUES
<p>Main d'oeuvre et pénibilité du travail <i> systèmes exigeant en main d'oeuvre du fait de:</i> * la traite: le plus souvent manuelle et en plein air quelles que soient les conditions * la fabrication du fromage à un rythme imposé par les conditions de conservations du lait * l'affinage et les soins aux fromages * le nettoyage du matériel de traite et de fabrication * l'importance des pratiques de gardiennage (rassemblement des troupeaux 2 fois / jour, gestion fine des ressources fourragères et des parcours ,... Main d'oeuvre traditionnellement familiale * conditions de vie de la cellule familiale # hébergement d'un berger * exigence / conditions de vie des jeunes générations * besoins de désenclavement et d'accès à la modernité</p>	<p>Baisse de la main d'oeuvre familiale * Refus des jeunes générations de travailler dans des conditions ne correspondant pas à "la norme sociale" et dans des conditions d'isolement social * Manque de relève et difficulté d'embauches de salariés pour pallier à la baisse de main d'oeuvre familiale Besoin d'équipements pour améliorer les conditions de travail * Nécessité d'investir pour améliorer les conditions de vie et de travail qui peut conduire à une forme de sédentarisation et de délaissement des ressources pastorales * capacité à financer et à amortir les investissements qui, dans le cas des transhumants, viennent parfois "doubler" des investissements réalisés sur les exploitations.</p>	<p>Répondre de façon adaptée aux besoins prioritaires d'équipements et d'infrastructures pour améliorer les conditions de vie et de travail de la cellule familiale * Equipement en électricité solaire ou groupes électrogène * Desserte en eau courante * Accès à l'eau chaude (vaisselle ménagère et des ustensiles de traite et fabrication de fromage,) * mise en place de réseau de radio téléphones * Besoins d'équipements mobiles ou fixes pour la traite et la fabrication du fromage (aires de traites, abris à traire, salles de fabrication "aux normes européennes" * accessibilité des zones pastorales (pistes, systèmes alternatifs d'approvisionnement et de liaison) Créer les conditions d'emplois de salariés * mise en place de formations adaptées et promotion du métier * conditions d'emploi et d'hébergement en conformité avec la norme sociale (droit du travail)</p>
<p>Faible productivité technique et économique * troupeaux de petites taille * races adaptées au milieu et à aptitudes multiples (lait, viande, traction, laine,...) mais généralement non spécialisées et peu * faible sécurité fourragère * faible rémunération du travail * importance des pratiques de gardiennage pour limiter l'incidence des aléas pastoraux sur la production</p>	<p>Basculement vers des systèmes plus productifs poussant à la sédentarisation et au délaissement des ressources pastorales * changement de races avec passage à des races plus productives mais moins adaptées aux conditions pastorale * nécessité d'une maîtrise renforcée (artificialisation) des conditions d'élevage / races productives et donc de suppression des "aléas pastoraux" * augmentation de la taille des troupeaux et mécanisation avec renforcement des besoins exprimés plus haut * risque de rupture technique non durable par la réalisation d'investissements sur des zones intensifiables</p>	<p>Améliorer la productivité des races locales sans perdre les caractères de rusticité et d'adaptation aux milieux * mise en place de schémas de sélection des races locales dans leur milieu d'élevage * promouvoir des itinéraires techniques adaptés aux conditions pastorales</p>
<p>Difficulté "d'accès au marché" * stockage, conservation et acheminement du lait ou des produits transformés # viande où possibilité de stocker "sur pied" * normes et règlements sanitaires</p>	<p>Marginalisation des produits issus des pratiques pastorales * produits autoconsommés "non commercialisables" * pas de possibilité de renforcer la valeur ajoutée faible capacité et faible intérêt / investissements permettant d'améliorer les conditions de vie et de travail</p>	<p>Promouvoir la spécificité des produits pastoraux * adapter les normes et les réglementations au contexte pastoral * mettre en place et valoriser des cahiers des charges pour des signes de qualité spécifiques aux productions pastorales</p>



REGLEMENT DE PATURAGES

Article 1. : Au sens du présent règlement, on entend par :

- Eleveur : la personne propriétaire de bovin, caprin, équin.
- Montagnes générales : les trois estives de la commission syndicale
- Bacade : la taxe de pâturage due par chaque éleveur pour chaque bête et perçue par la commission syndicale.

Article 2. : Le mode de gestion des montagnes n'est pas définitif et pourra être modifié selon les besoins du moment.

Article 3. : Seuls les propriétaires éleveurs ou fermiers inscrits sur les listes électorales d'une des communes formant le syndicat du Bas-Ossau et dont les numéros d'exploitation et de cheptel y sont inscrits pourront introduire du bétail sur les montagnes générales de la commission syndicale du Bas-Ossau.

Article 4. : S'il s'avère que le chargement en bétail est trop élevé par rapport aux engagements de la prime PAC, seuls les troupeaux qui auront séjourné du 21 décembre au 21 mars sur une commune membre du syndicat pourront jouir des montagnes générales.
Le maire de la commune délivrera une attestation de séjour d'hiver.

Article 5. : Tout nouvel éleveur désirant introduire du bétail sur les estives devra en faire la demande écrite déposée au siège de la commission syndicale du Bas-Ossau avant le 15 mars de l'année en cours ; passé cette date les demandes pourront être refusées à la discrétion du conseil syndical.

Article 6. : La date de la devête sera fixée chaque année par la majorité des syndicats

Article 7. : Aucun bétail ne pourra être introduit sur les montagnes générales par quiconque avant la date de la devête.

Article 8. : Les éleveurs devront libérer les estives des montagnes générales de tout bétail au plus tard le 15 Octobre.

Article 9. : Tout éleveur remplissant les conditions de l'article 3 et souhaitant bénéficier des estives est tenu de présenter les certificats de transhumances au siège du syndicat au minimum 2 semaines avant la devête.

RECUEIL
DU BAS-OSSAU
SERVICES PASTORALS
DU DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

Article 10. : Tout auteur d'une entrave à un, deux ou trois des trois articles ci-dessus (articles 7, 8 et 9), pourra se voir condamné à une amende domaniale qui sera fixée par le syndicat. Il pourra être interdit de jouissance des montagnes générales l'année suivant les faits à la discrétion des membres du conseil syndical.

Article 11. : La rétribution due pour introduction des bestiaux se percevra par bacade.

Article 12. : Le propriétaire de porcs devra prendre les dispositions nécessaires pour interdire tout dégât de leurs faits. Le cas échéant, il sera mis en demeure de retirer ces derniers des pâturages, sans préjudice de sa responsabilité pour les dégâts causés.

Article 13. : Toute déclaration du nombre de bêtes jugée fautive sera sanctionnée d'une amende domaniale fixée par le conseil syndical.

Article 14. : Le berger de tout bétail vaquant sur l'une des pistes desservant les cabanes se verra facturer par le conseil syndical les frais d'entretien de cette voirie.

Article 15. : Tout chien d'éleveur séjournant sur les estives de la commission syndicale du Bas-Ossau doit être muni d'un collier mentionnant le nom et le numéro de téléphone de son propriétaire.

Article 16. : Tout chien ayant un comportement manifestement agressif envers un troupeau ou envers des personnes doit être immédiatement retiré de l'estive par son propriétaire, sous peine d'une amende domaniale fixée par le conseil syndical.

Article 17. : Il sera demandé aux utilisateurs des cabanes une attestation d'assurance pour tout dommage qui pourrait être occasionné pendant l'occupation de celle-ci. Cette attestation devra parvenir au siège de la Commission au moins deux semaines avant la devête ; faute de quoi la demande ne sera pas acceptée.

Article 18. : Le Conseil syndical décide dans quelles cabanes seront installés les pâtres.

Article 19. : Tout éleveur, pour la surveillance de son troupeau, a le droit de séjourner dans les cabanes.

Article 20. : Tant qu'il y aura des cuyalas disponibles, le tirage au sort de l'ensemble des 21 cuyalas pourra être demandé par la majorité des syndics.

Article 21. : Lorsqu'un cuyala sera disproportionné par rapport au nombre d'ovins, il pourra être décidé, à la demande de la majorité des syndics, du partage du cuyala entre 2 bergers.

Article 22. : Tout berger est autorisé à occuper le cuyala de l'année précédente.

Article 23. : Tout berger désirant changer de cuyala devra en informer le syndicat, avant le 1^{er} avril de l'année en cours, qui examinera sa demande.

SOUS-SIGNATURE
CLAUDE BÉGIN

Article 24. : Le syndicat tiendra un registre à jour des cuyalas occupés et des cuyalas libres. Un procès-verbal sera établi après la répartition des cuyalas.

Article 25. : Tout nouveau berger pourra se voir attribuer un cuyala libre et une cabane par le syndicat, en cas de disponibilités de ceux-ci.

Article 26. : Les montagnes générales disposent de 21 cuyalas :

ESTIVE ANEQU : Lascaues – Laraille – La Gorgante – La Caze – Lou Cuyalaret – La Logue – La Glère – La Gradillère – La Glérutte – Caillaulat – Houns deu Gabe – Mauhourat – Senescapè – Tourmoun

ESTIVE ARRIUS : Arrius de Haut – Arrius de Bas

ESTIVE ANOUILHAS : Balours – La Glère – Lou Boucaou – Lou Ploa – Lou Pouey

Article 27. : Si les 21 cuyalas sont tous occupés par des bergers et qu'une ou des demandes supplémentaires sont formulées avant le 1^{er} avril, le tirage au sort des cuyalas devra être effectué en respectant le droit des communes.

Article 28. : La répartition des 21 cuyalas est définie comme suit :

De plein droit, Anudy 3, Buzy 3, Louvie-Juzon 3, Sainte-Coloma 3, Lys 2, Castet 2, Iseste 1, Bescat 1, Seignacq-Meyracq 1.

A tour de rôle, 4 demi cuyalas qui sont attribués à chaque commune.

Article 29-1. : Les modalités du tirage au sort sont précisées comme il suit.

Article 29-2. : Le plus ancien des syndicats tire au sort le passage des communes.

Article 29-3. : Suivant le passage des communes, le syndic de chaque commune pioche au sort le nombre de cuyala(s) dont sa commune bénéficie.

Article 29-4. : Chaque syndic appelle le(s) berger(s) de sa commune et partage entre eux le nombre de cuyala(s).

Article 29-5. : Une commune qui a plus de cuyalas que de bergers doit remettre dans le pot commun le ou les cuyala(s) vacant(s) afin de le(s) réattribuer.

Article 30. : Les bergers ne pourront jouir que des cuyalas leur étant attribués par le sort ou qu'ils auront échangés entre eux après tirage. Ces échanges seront constatés dans le procès-verbal.

Fait à LOUVIE-JUZON, le 5 avril 2017.

Le Président,

Daniel CARREY

